



LA CHARTE PAYSAGÈRE DU PARC NATUREL DES PLAINES DE L'ESCAUT

LE PROGRAMME D' ACTIONS





Les mesures et leurs actions (récapitulatif).....	3
Les Fiches-actions	
1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel.....	9
2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel.....	17
3. Les espaces publics	24
3.1 L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics	
3.2 L'amélioration des entrées de villages	
4. Les espaces privés.....	30
4.1 L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics	
4.2 L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles	
4.3 L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.	
5. Les infrastructures.....	34
5.1 Les voiries, emprises et bords de routes	
5.2 La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication	
5.3 La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables	
5.4 L'intégration des ouvrages techniques et impétrants	
5.5 La valorisation de l'éclairage public	
6. La gestion du territoire.....	43
6.1 Le renforcement du maillage écologique	
6.2 La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau	
6.3 La préservation des prairies	
6.4 La valorisation et la gestion des boisements	
6.5 La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants	
6.6 Les voiries et bords de routes	
6.7 La lutte contre les espèces exotiques invasives	
6.8 La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes	
6.9 La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de v	
7. L'attractivité et la valorisation du territoire.....	61
7.1 La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées	
7.2 L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel	
7.3 La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants	
7.4 Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables	
La liste des acronymes.....	70

**1. La reconnaissance de la qualité et de la diversité des paysages du Parc naturel**

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

Mesure 1 : Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution.

- 1.1.A – Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique
- 1.1.B – « Le Printemps du Paysage »
- 1.1.C – « Paysages à l'école »
- 1.1.D – « L'album paysages »

Mesure 2 : Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire.

- 1.2.A – Le Schéma de Développement Communal (SDC)
- 1.2.B – Analyses paysagères de sites
- 1.2.C – Les ateliers participatifs
- 1.2.D – Action spécifique : La charte architecturale des bâtiments communaux et des aménagements urbains à Bernissart
- 1.2.E – Action spécifique : Le plan de valorisation des zones d'aménagement communal concerté à Brunehaut

Mesure 3 : Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets

- 1.3.A – Le Comité technique d'Urbanisme (CTU)
- 1.3.B – Assistance architecturale et paysagère

Mesure 4 : Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement)

- 1.4.A – Valorisation des points de vue remarquables (PVR) et des lignes de vue remarquables (LVR)
- 1.4.B – Les séquences visuelles de la Route paysagère
- 1.4.C – Les paysages à 360°

Mesure 5 : Entretien des espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants

- 1.5.A – La ligne de conduite Biodiversité du PNPE
- 1.5.B – L'équipe Nature-Paysage du PNPE

Mesure 6 : Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.

- 1.6.A – Les observatoires locaux
- 1.6.B – L'université rurale du paysage

Mesure 7 : Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)

- 1.7.A – Distribution de perches de saules
- 1.7.B – Soutien à la plantation et accompagnement

2. La reconnaissance du caractère rural du territoire de Parc naturel

Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel

Mesure 8 : Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.

- 2.8.A – Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel
- 2.8.B – Formation des CCATMs
- 2.8.C – Les démarches de l'urbanisme durable

Mesure 9 : Limiter la perte de surface en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)

- 2.9.A – Réappropriation d'un espace agricole soustrait

Mesure 10 : Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le paysage comme un facteur de perception positive de son activité, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)

- 2.10.A – Réappropriation des emprises publiques le long des chemins agricoles
- 2.10.B – Relief et agriculture

Mesure 11 : Favoriser la présence de vergers, d'arbres-repères, d'alignements, de haies d'essences locales sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà.

- 2.11.A – Les vergers des Plaines de l'Escaut
- 2.11.B – Les Pépinières de Lesdain
- 2.11.C – « Hainaut (Et nos) Têtards ! »

Mesure 12 : Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.

- 2.12.A – Les bâtiments agricoles, témoins de la ruralité
- 2.12.B – Agriculture et paysages

Mesure 13 : Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).

- 2.13.A – VARIANE

Mesure 14 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.

- 2.14.A – Optimisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RGSBR) pour les villages concernés
- 2.14.B – Workshop étudiants « Architecture & Paysage »
- 2.14.C – Action spécifique : Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai



3. Les espaces publics

3.1 L'amélioration des aménagements des lieux et des espaces publics

La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.

Mesure 15 : Promouvoir des projets d'aménagement d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voiries, ... et leurs abords) en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et leur végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage.

3.15.A – Permis de végétaliser

3.15.B – Les jardins de village (espaces de convivialité)

3.15.C – Action spécifique : Projets d'aménagements communaux à Bernissart

3.15.D – Aménagements de cœurs de villages

3.15.E – Mise en place d'un budget participatif annuel

3.15.F – Action spécifique : Aménagement d'un micro-parc d'activité à Brunehaut

3.15.G – Aménagement d'espaces de mobilité et de convivialité

3.15.H – Action spécifique : Aménagement d'espaces publics à Rumes

Mesure 16 : Promouvoir les bonnes pratiques pour des communes et des acteurs locaux et régionaux et unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.

3.16.A – Plan de gestion « Fauchage tardif »

3.16.B – Formation à la gestion différenciée

3.16.C – Filière territoriale des métiers du paysage

3.2 L'amélioration des entrées de villages

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

Mesure 17 : Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les entrées de villages et d'en améliorer la perception.

3.17.A – Portes de villages sur voiries régionales

3.17.B – Portes de villages sur voiries communales

4. Les espaces privés

4.1 L'amélioration de la qualité des aménagements à proximité des lieux privés et des espaces publics

La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.

Mesure 18 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.

4.18.A – Les « Coups de cœur » du PNPE

4.18.B – Lutte contre les stéréotypes architecturaux des ensembles bâtis

Mesure 19 : Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.

4.19.A – « Mon terrain pour le quartier »

4.19.B – Les haies de la Route paysagère

4.19.C – Opération « Villages fleuris »

4.2 L'amélioration du traitement des abords et des extensions des exploitations agricoles

L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.

Mesure 20 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.

4.20.A – Les abords de fermes

4.20.B – Plantations en zone agricole

4.3 L'amélioration du traitement des abords et extensions de sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles.

L'impact paysager des sites d'activités commerciales, artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.

Mesure 21 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des entreprises et accompagner les projets d'aménagement (implantation, esthétique, abords, évolution du site, ...).

4.21.A – Amélioration de l'attractivité paysagère des ensembles commerciaux – Ligne de conduite

4.21.B – Les abords d'entreprises

4.21.C – « Vues sur carrières »

4.21.D – « Entreprise mise au vert »



5. Les infrastructures

5.1 Les voiries, emprises et bords de routes

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.

Mesure 22 : Initier une réflexion pour une vision cohérente des aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.

5.22.A – Projets « Routes et paysages »

5.22.B – Aménagement de voiries

5.22.C – Projet « Qualité parking »

5.22.D – Aménagement de liaisons douces

5.22.E – Liaisons douces trans-communales

5.22.F – Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée

Mesure 23 : Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'entrée des villages en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).

5.23.A – Aménagements des ronds-points en entrée de ville et de village

5.23.B – Action spécifique : Mise en œuvre du PAE « Delta zone » et intégration environnementale à Antoing

5.2 La maîtrise de l'impact paysager des sites d'implantation d'émetteurs et de relais de télécommunication

La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.

Mesure 24 : Initier une procédure d'encadrement de l'implantation d'émetteurs et relais de télécommunication. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

5.24.A – Ligne de conduite du réseau de télécommunication

5.3 La maîtrise de l'impact paysager des structures de production d'énergies renouvelables et durables

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

Mesure 25 : Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques, de bornes électriques, de station CNG, ou encore des infrastructures de bio-méthanisation, stockage de bois, ...

5.25.A – « Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »

5.25.B – Les parcs photovoltaïques

5.4 L'intégration des ouvrages techniques et impétrants

La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver ou revaloriser le caractère rural du territoire.

Mesure 26 : Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le remplacement progressif de tous les réseaux aériens par des réseaux enterrés (électricité, télédistribution, ..).

5.26.A – Enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tension

Mesure 27 : Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) des cabines électriques, des stations d'épuration, des cabines de commande, des relais-transformateurs, des bulles à verre, ...

5.27.A – Revalorisation des cabines électriques métalliques

5.27.B – Valorisation des aménagements à vocation technique contemporaine

5.27.C – Accompagnement paysager des stations d'épuration

5.5 La valorisation de l'éclairage public

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

Mesure 28 : Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne.

5.28.A – Points lumineux et biodiversité

5.28.B – La trame noire du territoire



6. La gestion du territoire

6.1 Le renforcement du maillage écologique

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages

Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité.

6.29.A – Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

6.29.B – Gestion différenciée des espaces verts

6.29.C – Réseau éco-jardins du Parc naturel

Mesure 30 : Promouvoir la plantation de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers.

6.30.A – Achats groupés d'essences locales

6.30.B – Création de vergers conservatoires

6.2 La préservation des zones humides et la gestion des cours d'eau et des plans d'eau

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides.

6.31.A – Les zones humides du Parc naturel

6.31.B – Le réseau des mares

6.31.C – Plan de gestion des étangs de pêche

6.31.D – Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique

Mesure 32 : Promouvoir la gestion paysagère et écologique du petit réseau hydraulique dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumises à l'érosion des sols.

6.32.A – Techniques culturales

6.32.B – Protection et valorisation des sources

6.32.C – Repères et lisibilité des cours d'eau

6.3 La préservation des prairies

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de culture intensive.

Mesure 33 : Initier une réflexion sur la plus-value des prairies pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)

6.33.A – Eco-pâturage et gestion écologique

6.33.B – Vergers et prairies

6.4 La valorisation et la gestion des boisements

Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.

Mesure 34 : Valoriser la notion paysagère des boisements

6.34.A – Les plans de gestion forestiers

6.34.B – Action spécifique : Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt Indivise

Mesure 35 : Promouvoir la diversification sylvicole sur le territoire et le traitement des lisières.

6.35.A – Boisement en zone agricole

6.35.B – Développement des espaces boisés

6.35.C – Valorisation de la populiculture et de sa gestion écologique

6.5 La préservation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.

Mesure 36 : Promouvoir la qualité paysagère des haies, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers.

6.36.A – Les arbres remarquables du Parc naturel

6.36.B – Patrimoine arboré et lisières villageoises et urbaines

Mesure 37 : Initier une réflexion sur la qualité paysagère des patrimoines

6.37.A – Revalorisation des moulins du territoire et de leur environnement

6.37.B – Valeur paysagère du patrimoine monumental et du petit patrimoine

6.37.C – Reconnaissance d'un patrimoine local, d'un patrimoine vernaculaire

Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

6.38.A – « Petit patrimoine et paysages »

6.38.B – Le patrimoine lié à l'eau

6.38.C – Chantiers de restauration

6.38.D – Valorisation des cabines électriques du territoire

Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.

6.39.A – Résidences « Architecture & Paysages »

6.39.B – Action spécifique : Identification de disponibilités foncières à Tournai



6.6 Les voiries et bords de routes

La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.

Mesure 40 : Promouvoir un mode de gestion des bords des routes communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.40.A – Plan de gestion des bords de routes du territoire

6.40.B – Gestion des alignements d'arbres au niveau des voies hydrauliques

Mesure 41 : Promouvoir un mode de gestion des chemins et sentiers communaux ainsi que le RaVEL et pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

6.41.A – Réflexion sur un plan de gestion communal des modes doux

6.7 La lutte contre les espèces exotiques invasives

Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.

Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés.

6.42.A – Lutte contre les espèces invasives

6.42.B – Les plantes invasives dans les jardins

6.8 La maîtrise de l'impact paysager de l'affichage publicitaire et des enseignes

L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.

Mesure 43 : Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'affichage publicitaire et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.

6.43.A – « Pub non merci »

6.9 La sensibilisation aux comportements citoyens en faveur du cadre de vie

La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue

Mesure 44 : Promouvoir les projets destinés à réduire les déchets sur l'espace public

6.44.A – Plan propreté



7. L'attractivité et la valorisation du territoire

7.1 La valorisation d'éléments du paysage et de thématiques ciblées

L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.

Mesure 45 : Valoriser des paysages spécifiques du territoire

7.45.A – Les paysages identitaires des Plaines de l'Escaut

7.45.B – Identification des PVR et LVR

Mesure 46 : Promouvoir des circuits thématiques permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...

7.46.A – La Route paysagère... à vélo

7.46.B – Le circuit des Carrières

7.46.C – Circuits liés à l'eau

7.46.D – Interprétation des installations artistiques locales

7.46.E – Renforcement du réseau de randonnée pédestre et cyclable

Mesure 47 : Initier un programme de création d'aires de repos et de pique-nique, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longuement de ces sites).

7.47.A – Les arrêts de la Route paysagère

7.47.B – Les observatoires ou cabanes d'observation de la faune et des paysages

7.47.C – Action spécifique : Valorisation et aménagements du Grand Large et du Petit Large de Péronnes

7.2 L'ouverture au public des grands domaines et propriétés du Parc naturel

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

Mesure 48 : Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés.

7.48.A – Action spécifique : Mettre en vie le Moulin de Blaton

7.48.B – Les journées du Patrimoine

Mesure 49 : Organiser des journées-découvertes des industries, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».

7.49.A – Industries et entreprises attractives

7.3 La valorisation des patrimoines bâti, arboré, industriel et rural intéressants

L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.

Mesure 50 : Promouvoir des actions de valorisation notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation - entrées de villages, valorisation d'actions, sites patrimoniaux, sites d'accueil, ...)

7.50.A – Les sites patrimoniaux du Parc naturel

7.50.B – Action spécifique : Création de bornes d'information « patrimoine et tourisme » à Brunehaut

7.50.C – Action spécifique : Valorisation de la carrière des Roches rouges à Stambruges et de la Carrière bleue à Basècles

Mesure 51 : Renforcer l'attractivité des patrimoines par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole

7.51.A – Patrimoine et chiroptères

7.4 Le développement d'une image Parc naturel au travers de l'utilisation de signaux répétitifs identifiables

Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image et

Mesure 52 : Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente

7.52.A Les panneaux d'entrée de villages

7.52.B – La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La perception de la diversité des paysages, en constante évolution, tant pour les habitants eux-mêmes que pour le visiteur de passage doit être garantie.

Mesure 1 : Sensibiliser tous les usagers des paysages à la bonne compréhension de ceux-ci et de leurs enjeux et du rôle que chacun joue dans leur évolution

Lien(s) recommandations : Les objectifs généraux.					
1.1.A	Mettre à disposition de tous les publics des informations via le numérique		Description -Mise à disposition d'un outil numérique à destination principale des auteurs de projets et de tous les acteurs de l'AT avec mise à jour continue.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Wiki Open source -Réseaux sociaux PNPE
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
Mesure 42		1	Continue		
			-Informations via un site internet dédié au paysage et mise à jour continue : www.paysagesenscene.be -Les Actualités « Paysages en scène » : information en temps réel de l'actualité du paysage du PNPE, par mail un mailing de citoyens intéressés et par les réseaux sociaux. -Informations continues de la Commission « Aménagement du territoire & Paysage » sur des thèmes liés à l'aménagement du territoire opérationnel		
1.1.B	« Le Printemps du paysage »		Description Trimestre dédié à des activités diverses liées au paysage et à sa compréhension et au développement d'actualités de l'aménagement du territoire (conférence, animation, sortie, atelier, ...)	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Réseaux sociaux PNPE -Médias d'information
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : 6 CCATMs, 7 CLDRs, Communes, Maison de l'Urbanisme du Hainaut, FRW, ICA, LOCI Tournai, ARAHO, FSC communaux, ADL, CPDT	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire, les moyens propres à chaque structure participante.
		1	Continue		
1.1.C	« Paysages à l'école »		Description -Mise en place d'animations sur le paysage pour les enfants du primaire (7 communes) et du début du secondaire (Péruwelz et Tournai).	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : FRW Espace-environnement Maison de l'Urbanisme du Hainaut	Moyen(s) de financement : Subvention PN – SPW Environnement
		1	Continue		
1.1.D	« L'album paysages »		Description Réalisation d'un album-photos à destination des touristes (gîtes, chambres d'hôtes, hôtels, ...) avec la participation de photographes amateurs.	Porteur(s) de l'action : PNPE Offices du tourisme du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : Les Foyers socio-culturels d'Antoing, de Beloeil, de Péruwelz et de Tournai. L'ADL de Bernissart, Clubs photos du territoire, bibliothèques	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
		2	A moyen terme		



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 2 : Développer pour chacune des communes du Parc naturel des outils d'aménagement du territoire

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils- Les outils planologiques.

1.2.A	Le Schéma de Développement Communal (SDC)	Description Réalisation d'un SDC. Mettre en place une nouvelle méthodologie et des modes de concertation afin de fédérer le plus grand nombre d'acteurs. Notamment, au niveau des PCDR des communes de Boleoil et de Rumes	Porteur(s) de l'action : Communes concernées	Outil(s) à mobiliser : CoDT - Schéma de Développement communal (Art. D.II.10 du CoDT) ou Pluricommunal (Art D.II.6-7 du CoDT).
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : PNPE CCATM des communes concernées CLDR des communes concernées	Moyen(s) de financement : Subvention SPW Territoire, Développement rural.
1.2.B	Analyses paysagères de sites	Description Analyse des potentiels d'un site (ZACC, SAR, sites à urbaniser) pour en définir des recommandations d'aménagement au service des communes et des auteurs de projet. Chaque étude se définit selon le souhait communal, sur base d'une collaboration en amont des projets.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2	Échéance : Ponctuelle	Partenaire(s) : Communes (services urbanisme et environnement)	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire,
1.2.C	Les Ateliers participatifs	Description -Mise en place d'un modèle de partenariat (gestion communale-citoyen). -Définition d'une liste de sites à étudier en collaboration avec les services communaux et l'accord des élus. -Contribution de citoyens à l'étude de sites (analyses, contraintes, propositions). Deux niveaux : 1. éléments ponctuels (entrée de village, arbres remarquables, espaces délaissés, patrimoine identitaire, cours d'eau) ; 2. Des sites à urbaniser. -Valorisation des projets et des réflexions	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : CCATM du territoire CLDR du territoire Services urbanisme des communes	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.2.D	Action spécifique - La Charte architecturale des bâtiments communaux et des aménagements urbains de Bernissart	Description Le projet consiste à mettre en place un outil d'aide à la décision couvrant la plupart des aménagements et des équipements du patrimoine public : il s'agit de mettre en place une charte des aménagements urbains et une charte architecturale des bâtiments communaux.	Porteur(s) de l'action : Commune de Bernissart CPAS de Bernissart	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court terme	Partenaire(s) : CCATM PCS de Bernissart, ADL PNPE Maison de l'urbanisme du Hainaut	Moyen(s) de financement : Développement rural Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

1.2.E	Action spécifique - Le Plan de valorisation des zones d'aménagement communal concerté à Brunehaut			Description Le projet consiste à élaborer un plan de valorisation des Zones d'Aménagement Communal Concertées (ZACC) dans une forme la plus adaptée aux problématiques et aux besoins de la commune. Il s'agira d'un document d'orientation stratégique et de mise en cohérence territoriale. Il s'agit en particulier o de permettre un développement harmonieux du bâti tout en s'assurant de la préservation de l'identité rurale de Brunehaut et de la dynamique des cœurs de villages. o de structurer l'attractivité résidentielle de la commune et l'évolution de ses besoins en logement, étroitement liés à l'évolution de la structure démographique de la population tout en intégrant la prise en compte de nouvelles approches socio-urbanistiques et le respect de l'environnement.	Porteur(s) de l'action : Commune de Brunehaut	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : PNP Maison de l'urbanisme du Hainaut	Moyen(s) de financement : Développement rural. Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 3 : Adopter une politique de concertation effective pour tous les projets

Lien(s) recommandations :
Les objectifs généraux.

1.3.A	Le Comité Technique d'Urbanisme (CTU)		Description -Mise en place d'un CTU bimensuel ou mensuel dans chacune des communes pour la rencontre sur base volontaire des particuliers et/ou des auteurs de projet.	Porteur(s) de l'action : Services Urba des communes	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : PNPE Instances diverses (en fonction des besoins)	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
1.3.B	Assistance Architecturale et paysagère du PNPE		Description -Mise en place d'une permanence pour les particuliers et auteurs de projet souhaitant inscrire leur projet au sein du Parc naturel -Collaboration et accompagnement pour la mise en place de schémas paysagers -Rencontre(s) entre les services urbanisme des communes et le PN pour un dialogue constructif sur des sujets d'actualité de l'aménagement du territoire et singulièrement sur le paysage -Echanges permanents sur des projets en cours.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Permanent	Partenaire(s) : Commission Aménagement du territoire du PNPE Services urbanisme des communes Maison de l'Urbanisme du Hainaut	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 4 : Augmenter la qualité voire la quantité des séquences visuelles (particulièrement en espace très ouvert ou en comblement).

Lien(s) recommandations : Les paysages remarquables Les espaces publics				
1.4.A	Valorisation des points de vue remarquables (PVR) et des Lignes de vue remarquables (LVR)		Description -Programme d'entretien de la qualité des PVR et LVR. -Information du public -Suivi photographique des points	
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	
Mesure 1 Mesure 45		2	Continue	
Porteur(s) de l'action :			Outil(s) à mobiliser :	
PNPE (Cellule « Nature-Paysage »)			-Médias d'information	
Partenaire(s) :			Moyen(s) de financement :	
FRW CLDR du territoire CCATM du territoire Clubs photos du territoire Services travaux des communes			Programme Interreg V – Transvert Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire	
1.4.B	Les séquences visuelles de la Route paysagère		Description Valoriser paysagèrement ou par un équipement spécifique les ouvertures de la Route paysagère.	
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	
Mesure 19 Mesure 47		2	A moyen terme	
Porteur(s) de l'action :			Outil(s) à mobiliser :	
PNPE				
Partenaire(s) :			Moyen(s) de financement :	
CLDR du territoire			Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire	
1.4.C	Les paysages à 360°		Description -Valorisation du projet « Des paysages pour nous faire tourner la tête » (2021) – Expo, cartographie, équipement de terrain. -A intégrer dans une animation scolaire	
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	
Mesure 1		1	A court terme	
Porteur(s) de l'action :			Outil(s) à mobiliser :	
PNPE			-Wiki open source	
Partenaire(s) :			Moyen(s) de financement :	
			Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire	
1.4.D	Les points noirs du paysage		Description Inventorier les points noirs au niveau des entités paysagères et propositions d'amélioration : -éléments discordants à accompagner -haies de résineux gênantes -clôtures mal intégrées -...	
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	
		1	A long terme	
Porteur(s) de l'action :			Outil(s) à mobiliser :	
PNPE			Système d'information géographique	
Partenaire(s) :			Moyen(s) de financement :	
Services travaux communaux Services urbanisme et environnement des communes			Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire	



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 5 : Accroître et maintenir dans un bon état de conservation les espaces naturels de grand intérêt biologique et améliorer la gestion écologique d'espaces publics où la biodiversité, le paysage et le cadre de vie constituent des enjeux importants

Lien(s) recommandations :

- Fiche-conseils – Le patrimoine arboré
- Fiche-conseils – Mares et étangs
- Fiche-conseils – Boisements et lisières forestières
- Fiche-conseils – Cours d'eau et paysage
- Fiche-conseils – Les zones humides
- Fiche-conseils – Maillage écologique et paysage

1.5.A	La ligne de conduite Biodiversité du PNPE			Description -Réalisation d'une ligne de conduite reprenant l'ensemble des données du patrimoine naturel et recommandations. -Document transversal réalisé conformément au Plan de gestion du PNPE.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique
Lien(s) autre(s) mesure(s) :			Priorité :		Échéance :	Partenaire(s) :
Mesure 11 Mesure 16 Mesures de 28 à 36 Mesures de 40 à 42			1	A court terme	Services environnement des communes DNF Natagriwal	Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
1.5.B	L'équipe Nature-paysage du PNPE			Description Entretien des espaces naturels (Remise en ordre et entretien de circuits de randonnées, propreté publique dans les communes, gestion d'espèces invasives, plantation de haies, de saules têtards ou de fruitiers, gestion d'espaces naturels, pose de clôtures pour favoriser l'éco-pâturage, aide à la création de jardins communautaires ou encore restauration de petit éléments de patrimoine bâti)	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :			Priorité :		Échéance :	Partenaire(s) :
			1	Continu sur 2 ans	PnEPSE	Programme Interreg V - Transvert



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Mesure 6 : Mettre en place des outils de suivi de l'évolution des paysages sur le territoire.

Lien(s) recommandations :
Les objectifs généraux.

1.6.A	Les observatoires locaux			Description -Mise en place d'observatoires locaux (indicateurs des activités et de l'évolution des sites, quels que soient leurs dimensions) sur base d'une participation citoyenne. -« Patrimoine arboré/Observatoire » : réalisation de photographies de projets de plantations d'importance ayant potentiellement un impact dans le paysage. Suivi et reconduction tous les 5 ans.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Guide-conseils pour les observatoires locaux
	Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : Communes du PNPE CCATM du territoire CLDR du territoire FRW	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
1.6.B	L'Université rurale du paysage			Description -Programmation abordant le paysage au sens le plus large -Association de l'ensemble des partenaires agissant pour les paysages -Manifestation biennale ou triennale à étudier à une échelle provinciale ou régionale.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Médias d'information
	Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : FRW DNF Wapi 2025 Maison de l'Urbanisme du Hainaut Parcs naturels du Hainaut	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement



LES FICHES-ACTIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA DIVERSITÉ DES PAYSAGES DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure Z : Promouvoir les projets de plantations (essences locales, typologie, analyse paysagère)

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords
 Fiche-conseils – Les abords et clôtures des parcelles bâties
 Fiche-conseils – Les espaces publics

1.7.A	Distribution de perches de saules	Description Lors de la « Semaine de l'arbre », une distribution de perches de saules est proposée aux habitants du territoire. A partir de la plantation de 5 perches, un suivi planologique est réalisé (lien avec l'outil « Patrimoine arboré »)	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique -Equipe nature-paysage
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3 Mesure 11 Mesure 20	Priorité : 1	Échéance : Ponctuelle, tous les ans	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement Programme Interreg V - Transvert
1.7.B	Soutien à la plantation et accompagnement	Description -Accompagnement des particuliers pour la conception d'un projet de plantation et aide à la réalisation du dossier de demande de subvention à la plantation de haies. -Promouvoir la conception et la réalisation de schémas paysagers en accompagnement des aménagements privés ou publics, qu'ils soient liés à un permis d'urbanisme ou non.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 11 Mesure 20	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : Services urbanisme et environnement des communes DNF	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le caractère rural du territoire doit être le socle de toutes les actions paysagères sur le Parc naturel

Mesure 8 : Développer un urbanisme durable et responsable, garant de la préservation de l'identité rurale du territoire.

Lien(s) recommandations :

Les objectifs généraux
Fiche-conseils – Les outils planologiques

2.8.A	Document d'orientation urbanistique pour le Parc naturel	Description Réalisation, pour les communes du parc naturel, d'un document de base orienté vers l'urbanisme durable et la qualité des paysages du territoire, pouvant être développé en GCU, selon la commune. Mise en place d'un groupe de travail pour une méthodologie commune.	Porteur(s) de l'action : PNPE Communes du territoire CCATM du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 14		Priorité : 1	Échéance : A court terme	Partenaire(s) : Maison de l'Urbanisme du Hainaut
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux				
2.8.B	Formation des CCATMs	Description Formation continuée pour les membres de CCATM sur des thématiques choisies par les membres.	Porteur(s) de l'action : PNPE CCATMs du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Permanent	Partenaire(s) : FRW Maison de l'Urbanisme du Hainaut
Moyen(s) de financement : CoDT – Selon art. D.I.12 du CoDT				
2.8.C	Les démarches de l'urbanisme durable	Description Sensibilisation des acteurs locaux à la mise en place de projets selon les principes de l'urbanisme durable (visites, ateliers, ...)	Porteur(s) de l'action : PNPE PnEPSE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Ponctuelle	Partenaire(s) : CCATM du territoire
Moyen(s) de financement : Programme Interreg				



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 9 : Limiter la perte de surface en zone agricole et maintenir la Surface Agricole Utile (SAU)

Lien(s) recommandations :
Fiche-conseils – La zone agricole

2.9.A	Réappropriation d'un espace agricole soustrait	Description Mise à disposition des parties de parcelles privées en zone agricole (transition avec la zone constructible) pour y retrouver une activité agricole (maraîchage, verger, ...) en transition	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 10	3	A long terme	GARA FRW CLDR du territoire	Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS

2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 10 : Accompagner le monde agricole dans la nécessité de considérer le paysage comme un facteur de perception positive de son activité, notamment par le respect d'éléments topographiques (talus, fossés, dépressions, bords de chemins, ...) et d'éléments naturels (arbres, haies, bosquets, mares, prairies, ...)

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – La zone agricole
 Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords
 Fiche-conseils – Les espaces publics

2.10.A	Réappropriation des emprises publiques le long des chemins agricoles	Description -Sensibilisation des acteurs sur l'importance de préserver les emprises publiques, espaces tampon avec la culture. -Définition de l'utilisation de ces emprises (vocation). -Plan de gestion communal de ces emprises réappropriées.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -Remembrement
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 9 Mesure 13	Priorité : 1	Échéance : A court ou moyen terme	Partenaire(s) : PNPE DAFOR Comité de remembrement GARA GISER	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
2.10.B	Relief et agriculture	Description -Sensibilisation des agriculteurs sur les effets d'une modification du relief du sol. -Accompagnement des agriculteurs pour l'intégration de tout aménagement au relief existant.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : GARA Communes du territoire CCATM du territoire Natagriwal	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 11 : Favoriser, en essences locales, la présence de vergers hautes-tiges, d'arbres-repères, d'alignements, de haies sur l'ensemble de l'espace rural du territoire et au-delà

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Le patrimoine arboré
Fiche-conseils – La zone agricole
Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords
Fiche-conseils – Maillage écologique et paysage

2.11.A	Les vergers des Plaines de l'Escaut	Description -Plantations de vergers sur parcelles publiques et privées -Formation à la taille -Valorisation des actions	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Equipe Nature-Paysage
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : PnEPSE
Moyen(s) de financement : Subvention SPW « Yes we plant » Subvention SPW - Biodiversité				
2.11.B	Les Pépinières de Lesdain	Description -Orienter la production des pépiniéristes vers plus d'essences locales -Favoriser les achats groupés -Proposer la réalisation d'un remembrement à l'échelle de l'entité paysagère des Pépinières de Lesdain afin d'éviter le mitage du paysage par la dispersion galopante des parcelles horticoles. -Renforcer le partenariat avec les pépiniéristes pour la fourniture de plants en fonction des projets lancés sur le territoire. -Sensibilisation des citoyens à la plantation d'essences locales produites en local.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 1	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : IDETA FRW Commune de Brunehaut Association des Pépiniéristes
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux ...				
2.11.C	« Hainaut (Et nos Têtards !) »	Description Projet de valorisation du saule têtard (restauration, taille, filières de valorisation...)	Porteur(s) de l'action : PNPC PNPE PNHP	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3 Mesure 7 Mesure 20		Priorité : 1	Échéance : A court terme sur 3 ans	Partenaire(s) : SPW Mobilité Infrastructure – Direction des Etudes environnementales et paysagères
Moyen(s) de financement : SPW ARNE				



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 12 : Accompagner le public pour des aménagements de transition qualitative avec la zone agricole.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords
Fiche-conseils – Le patrimoine local

2.12.A	Les bâtiments agricoles, témoins de la ruralité.			Description -Réalisation d'un document de recommandations pour la préservation ou la réaffectation de bâtiments agricoles, la transition avec la zone agricole, ... -Accompagnement des projets de modification d'affectation de bâtiments agricoles. -Valoriser les projets et réalisations exemplatifs sur le territoire	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		3	A long terme		FRW CLDR du territoire CCATM du territoire Commission Aménagement du territoire du PNPE	Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – SPW Environnement
2.12.B	Agriculture et paysages			Description L'agriculture est l'activité permettant la composition et l'attractivité des paysages. Notamment pour la commune de Rumes : Le projet vise à améliorer la connaissance de la population concernant les enjeux, les contraintes et les problématiques de la profession d'agriculteur et, de manière plus globale, à renforcer la communication et le respect entre les agriculteurs et les non-agriculteurs.	Porteur(s) de l'action : Communes concernées PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		3	A long terme		CLDR CCATM Natagriwal	Fonds propres communaux SPW Agriculture – Convention Variante Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Mesure 13 : Promouvoir la création de zones ou d'espaces susceptibles de réduire significativement l'érosion des sols et les coulées boueuses (éco-conditionnalité, MAEC, ...).

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – La zone agricole
Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

2.13.A	VARIANE	Description -Propositions d'aménagements paysagers et de biodiversité dans la lutte contre l'érosion des sols -Accompagnement des aménagements paysagers de la seconde phase du remembrement « Antoing-Péruwelz » -Accompagnement des communes et des particuliers sur des points noirs recensés.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Remembrement
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 10	1	Continue	DAFOR Comités de remembrement Communes du territoire Natagriwal	SPW Agriculture – Convention Variane SPW Agriculture DAFOR Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Mesures agri-environnementales



LES FICHES-ACTIONS
2. RECONNAISSANCE DU CARACTÈRE RURAL DU TERRITOIRE DE PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 14 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité respectant et se réappropriant les caractéristiques de l'architecture rurale traditionnelle des Plaines de l'Escaut.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils - Le patrimoine local
Fiche-conseils - Les matériaux et les couleurs à privilégier
Fiche-conseils - Les immeubles à appartements en zone rurale

2.14.A	Optimisation du Règlement Général des Bâtisses en Site Rural (RGBSR) pour les villages concernés	Description Définition, pour les villages en RGBSR, d'une ligne de conduite par rapport à une analyse évolutive de ces villages depuis 2010. Compléments raisonnés du GRU.	Porteur(s) de l'action : CCATMs des communes de Beloeil, Péruwelz, Rumes et Tournai.	Outil(s) à mobiliser : -Etudes de la FRW (ATEPA)
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 8		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : PNPE FRW Services urbanisme des communes concernées
2.15.B	Workshop étudiants « Architecture & paysage »	Description -Réflexion sur l'adéquation des normes énergétiques des bâtiments et la préservation de l'image de l'architecture traditionnelle du territoire -Réflexions à mener en fonction de l'évolution du territoire et par rapport à des enjeux à rencontrer.	Porteur(s) de l'action : PNPE (PNPC et PNHP, à envisager)	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : ARAHO Maison de l'Urbanisme du Hainaut FRW Facultés universitaires (Architecture et paysage)
2.15.C	Action spécifique – Considérer l'architecture moderne comme un prolongement de l'architecture patrimoniale à Tournai	Description Accorder à l'architecture contemporaine une place afin qu'elle prolonge la ligne du temps que constitue l'architecture à Tournai; transformer les conflits entre architecture contemporaine et patrimoine ancien en dialogues positifs, par l'entremise d'une participation citoyenne structurée	Porteur(s) de l'action : Ville de Tournai	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : ARAHO Maison de l'Urbanisme du Hainaut PNPE Facultés universitaires (Architecture et paysage)



LES FICHES-ACTIONS

3. LES ESPACES PUBLICS

3.1 L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La lecture des paysages intérieurs et des espaces publics en particulier doit être améliorée afin de préserver ou renforcer l'attractivité des villages.

Mesure 15 : Promouvoir des projets d'aménagements d'espaces publics (places, parcs, squares, espaces verts, voirie, ...) et leurs abords en y incluant l'aspect mobilité douce, les espaces partagés et une végétalisation afin d'apporter la réponse adéquate aux besoins de la commune, des riverains et aux personnes de passage

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les espaces publics

3.15.A	Permis de végétaliser		<p>Description</p> <p>-Accompagnement de projet dont le principe est de permettre au citoyen qui en fait la demande et, sous certaines conditions, de mettre en place un dispositif végétal sur le domaine public. Sur base d'une charte et d'une liste d'essences locales.</p> <p>Action mise en place, notamment par la Ville de Tournai et la commune de Beloeil. Cette action doit pouvoir être réalisée sur l'ensemble du territoire.</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>Les communes du territoire</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		<p>Priorité :</p> <p>1</p>	<p>Échéance :</p> <p>Continue</p>	<p>Partenaire(s) :</p> <p>PNPE CCATM du territoire</p>	<p>Moyen(s) de financement :</p> <p>Fonds propres communaux</p>
3.15.B	Les Jardins de village (espaces de convivialité)		<p>Description</p> <p>-Mise à disposition de terrain(s) autour des maisons de village pour une occupation de riverains (hors potager collectif) et l'amélioration du cadre de vie villageois.</p> <p>Notamment :</p> <p>A Antoing, un espace de convivialité : La Maison de village de Péronnes (agora space, skate parc, ...), à Maubray, agoraspace (église), à Fontenoy (jeux de pétanque), à Calonne près de l'église et à Bruyelle sur la place.</p> <p>A Brunehaut, un-réseau d'espaces de convivialité éco-participatifs Le projet consiste à revaloriser les petits terrains communaux grâce à une végétalisation favorable à la biodiversité et une gestion mobilisatrice pour les riverains et les associations. Mais aussi, un espace naturel, conçu comme un lieu de sensibilisation, comme un éco-jardin public, à l'arrière de la Maison de village de Laplaigne et en lien direct avec celle-ci.</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>Communes du territoire</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p> <p>-PCDR</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		<p>Priorité :</p> <p>2</p>	<p>Échéance :</p> <p>A long terme</p>	<p>Partenaire(s) :</p> <p>Plans cohésion sociale des communes concernées Foyers socio-culturels des communes concernées L'associatif local PNPE FRW</p>	<p>Moyen(s) de financement :</p> <p>Fonds propres communaux</p>



LES FICHES-ACTIONS

3. LES ESPACES PUBLICS

3.1 L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

3.15.C	Action spécifique – Projets d'aménagements communaux à Bernissart			Description Projets divers d'aménagement du territoire et de valorisation concernant le développement urbanistique dans la commune de Bernissart :	Porteur(s) de l'action : Commune de Bernissart	Outil(s) à mobiliser : -PCDR -SOL
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2 à 3	Échéance : A long terme	<p>-L'attractivité du centre omnisports du Préau à Bernissart Aménagement d'équipements de confort et de convivialité afin de donner une identité forte et lisible par une mise en cohérence paysagère de l'espace public.</p> <p>-Mise en œuvre d'un éco-quartier : Le projet consiste à développer un éco-quartier sur les terrains communaux qui se situent dans le quartier du Préau, à l'angle de la rue des Préaux et de la rue de l'Attrape. Dans le cadre de ce projet, il s'agit de viabiliser le site et d'aménager les espaces publics.</p> <p>-Mise en œuvre du PCA Bernissart-Lac : A l'issue de l'instruction du Schéma d'Orientation Local portant sur la valorisation du Lac de Bernissart et de ses abords, il s'agit de mobiliser les moyens nécessaires à l'application des dispositions qui y seront prévues.</p> <p>-Valorisation et développement de loisirs au Grand Large de Pommeroeul : Le projet consiste à donner une attractivité récréative au Grand Large de Pommeroeul tout en respectant la proximité des Marais d'Harchies et la quiétude actuelle des lieux. Aussi, l'intervention porte sur trois volets : o Le développement d'équipements d'accueil aux abords du plan d'eau : aubette HORECA, sanitaires, aire d'accueil de Food truck, point de départ de randonnées pédestres et cyclistes, etc. o Le développement d'activités aquatiques ou liées à l'eau, dans le respect du milieu naturel direct et proche : pédalo, embarcations à rames, tyrolienne, ponton de pêche, etc. L'implantation d'activités à moteur thermique sera proscrite. o L'animation du site : événements ponctuels, visites, initiations aux loisirs d'eau (pêche, sports d'eau, etc.)</p>	Partenaire(s) : CLDR CCATM IDETA ORES IPALLE PNPE CREL SLS « Habitat du Pays vert » CPAS de Bernissart ADL de Bernissart	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural (CGT) Fonds propres communaux	



LES FICHES-ACTIONS

3. LES ESPACES PUBLICS

3.1 L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

3.15.D	Aménagements de cœurs de villages			Description Projets d'aménagements paysagers et de convivialité. -Aménagement paysager et convivialité et sécurisation -délimitation et structuration de l'espace public -Place de village (jeu de balle, convivialité)	Porteur(s) de l'action : Communes du Territoire CLDR du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Notamment, A Antoing, dans les villages de Calonne, Fontenoy, Maubray, Péronnes et Antoing A Beloeil, dans les villages d'Elignies, Quevaucamps, Stambruges et Grandglise A Bernissart, dans les villages de Pommeroeul et Harchies	Partenaire(s) : PNPE FRW CCATM du territoire	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux
3.15.E	Mise en place d'un budget participatif annuel			Description Un budget participatif est un processus au cours duquel les habitants d'une commune ou d'un quartier sont amenés à décider de l'affectation d'une partie du budget extraordinaire des ressources publiques. Les projets-candidats doivent avoir pour objectif l'amélioration du cadre et la qualité de vie des habitants et, par conséquent, porter sur un espace communal et avoir un intérêt collectif indéniable.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Continue, annuelle		Partenaire(s) : CLDR FRW PCS des communes	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux SPW Pouvoirs locaux
3.15.F	Action spécifique - Aménagement d'un micro-parc d'activité à Brunehaut			Description Le projet porte sur la création d'un espace adapté aux besoins d'implantation des entreprises brunehautaises et de nouvelles entreprises. La mise en œuvre de ce projet procède de la création d'une zone d'activité économique mixte.	Porteur(s) de l'action : Commune de Brunehaut	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : CLDR FRW	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS

3. LES ESPACES PUBLICS

3.1 L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

3.15.G	Aménagement d'espaces de mobilité et de convivialité			Description Réalisation d'espaces multimodaux et/ou de convivialité avec accompagnement paysager. Notamment, les projets suivants sont à l'étude :	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	A Brunehaut : - Mise à disposition d'une aire polyvalente destinée d'une part à un usage quotidien pour le stationnement, que ce soit des poids lourds comme des co-voitureurs, d'autre part à la centralisation du stationnement lors des manifestations et événements locaux. - Espace « nature et générations » dans le parc de Bléharies, s'étendant sur environ 130 ares. Il a été conçu par un architecte paysagiste lorsqu'il constituait le jardin privé de la famille Wibault, propriétaire et exploitant de la brasserie qui héberge aujourd'hui les services communaux et la police. A Beloell : Aménager de la Drève Ninove à Quevaucamps pour permettre de connecter, pour les usagers doux, les deux centres principaux du village via la Place Paul Pastur. A Péruwelz : Aménagement de l'espace entre la rue du Biézet et la rue Castiau.	Partenaire(s) : FRW CLDR du territoire PNPE	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux	
3.15.H	Action spécifique – Aménagement d'espaces publics à Rumes			Description -Opération « Points verts » : Le projet consiste à aménager de petits espaces publics en des endroits-clés de l'entité : entrées de village, micro-espaces publics, petits milieux naturels, etc. dans le tissu urbanisé de l'entité, le long des itinéraires touristiques ou des chemins de remembrement. -A ménagement de la Place Roosevelt à Rumes : le projet vise à adapter cet espace public à ses caractéristiques socio-économiques et urbanistiques et aux besoins de la dynamique locale par des aménagements adéquats. -Aménagement des abords du Gros Tilleul de La Glanerie : Le projet vise à valoriser et aménager de manière adéquate un lieu identitaire important de La Glanerie : le site du Gros Tilleul.	Porteur(s) de l'action : Commune de Rumes	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : CLDR PNPE	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux	



LES FICHES-ACTIONS

3. LES ESPACES PUBLICS

3.1 L'AMÉLIORATION DES AMÉNAGEMENTS DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 16 : Promouvoir les bonnes pratiques pour les communes et les acteurs locaux et régionaux afin d'unifier les méthodes de gestion et d'entretien des espaces publics, en ce compris les bords de routes.

<p>Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les espaces publics Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages</p>					
3.16.A	Plan de gestion « Fauchage tardif »		<p>Description -Mettre en place un plan de gestion supra-communal de fauchage tardif, incluant la technique, l'exportation de la fauche et l'évacuation des déchets ramassés. -Identification des voiries où le fauchage tardif n'est pas possible et proposition de gestion végétale hors trottoirs</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNPE</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 3		1	Continue	Communes du territoire	Subside de fonctionnement de la Commission de gestion- Actions de conservation de la nature Fonds propres communaux
3.16.B	Formation à la gestion différenciée		<p>Description Formation à destination des services communaux en continu Notamment à Rumes : Le projet consiste à doter Rumes d'une politique de gestion de ses espaces publics basée sur les principes du développement durable. Il s'agit d'adopter des pratiques écologiques en matière de gestion des espaces collectifs (verts ou non), des chemins de remembrements et des sentiers.</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNPE</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 3		1	Continue	Adalia	Subside de fonctionnement de la Commission de gestion- Actions de conservation de la nature Fonds propres communaux
3.16.C	Filière territoriale des métiers du paysage		<p>Description - Mise en place une plateforme de dialogue et d'échange de savoir-faire pour les acteurs des métiers du paysage (sylviculture, horticulture, environnement, tourisme, services techniques publics, ...). -Réalisation d'une charte au sein de la filière, engageant les participants au respect des principes du développement durable à tous les niveaux d'interventions, de l'amont à l'aval. -Création d'un outil, destiné prioritairement aux services techniques (Communes, Province, SPW), mais adaptable à l'ensemble des acteurs, permettant une analyse économique des travaux réalisés (ou à réaliser) sur l'espace public par notamment l'évaluation des rendements par rapport aux investissements, des coûts de revient des actions menées et en corollaire des services éco-systémiques engendrés par ces actions. -Mise en place de partenariats public-privé, entre privés et entre secteurs publics, pour un développement complémentaire dynamique et pérenne de la filière et des emplois liés (économie d'échelle, échanges.</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNPE</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		2	A long terme	Wapi 2025 Parc naturels du Hainaut	Programme Leader ou Interreg



LES FICHES-ACTIONS
3. LES ESPACES PUBLICS
3.2 L'AMÉLIORATION DES ENTRÉES DE VILLAGE

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les entrées de villages doivent être revalorisées.

Mesure 17 : Promouvoir des aménagements (hors voirie) permettant d'identifier clairement les entrées de villages et d'en améliorer la perception

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les entrées de village

3.17.A	Portes de villages sur voiries régionales			Description -Projets de plantation permettant l'identification des entrées de village sur les voiries régionales avec concertation du Service des Aménagements du paysage (SPW) -Lancement d'un projet de fleurissement de bords de routes, en priorité au niveau des entrées de village.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 40		Priorité :	Échéance : Permanent		Partenaire(s) : PNPE Communes du territoire SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères	Moyen(s) de financement : SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères
3.17.B	Portes de villages sur voiries communales			Description Projets permettant l'identification des entrées de villages sur les voiries communales -Lancement d'un projet de fleurissement de bords de routes, en priorité au niveau des entrées de village. -Mise à disposition de semis pour la réalisation des projets. Notamment : A Antoing (Fontenoy et Maubray) -Création d'effet de porte pour le ralentissement de la circulation -Aspects d'identité et touristiques Pour Beloeil : Aménagement des entrées de villages de manière à renforcer la visibilité, l'identité beloilloise, à sécuriser la traversée des agglomérations et à valoriser chaque village.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : PNPE FSC des communes concernées CLDR du territoire	Moyen(s) de financement : Développement rural des communes concernées Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS

4. LES ESPACES PRIVÉS

4.1 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS À PROXIMITÉ DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La responsabilisation des habitants à l'impact de leurs aménagements en limite de l'espace public doit être renforcée.

Mesure 18 : Promouvoir une architecture moderne et de qualité, respectueuse du site dans lequel elle s'inscrit.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – L'implantation d'une construction
 Fiche-conseils – Le patrimoine rural
 Fiche-conseils – Urbanisation et habitat groupé

4.18.A	Les « Coups de cœur » du PNPE		Description -Recensement en continu de projets d'architecture ou d'aménagements exemplatifs. -Réalisation de panneaux didactiques de mise en valeur des projets -Placement de ces panneaux dans un environnement proche. (commerce local, commune,...)	Porteur(s) de l'action : Commission « Aménagement du territoire & Paysage » (COMAT) du PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A court terme et continue	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
4.18.B	Lutte contre les stéréotypes architecturaux des ensembles bâtis		Description Réalisation d'un document de recommandations reprenant les caractéristiques de l'architecture rurale du territoire et leur interprétation dans l'architecture contemporaine	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : Commission « Aménagement du territoire & Paysage » (COMAT) du PNPE ARAHO FRW LOCI Tournai	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS

4. LES ESPACES PRIVÉS

4.1 L'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES AMÉNAGEMENTS À PROXIMITÉ DES LIEUX ET ESPACES PUBLICS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 19 : Améliorer la transition (abords) avec l'espace public et entre espaces privés pour favoriser l'ouverture et l'usage collectif du paysage.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les abords et les clôtures des parcelles bâties

Fiche-conseils – Les espaces publics

Fiche-conseils – Les lisières villageoises et les limites urbaines

4.19.A	« Mon terrain pour le quartier »			Description -Appel à projets, auprès des citoyens propriétaires, désireux de valoriser une parcelle en friche ou inoccupée au bénéfice du quartier (aménagements multiples possibles : parking, zone de loisir, compost collectif, ...) -Mise à disposition de terrains communaux pour des projets citoyens de proximité. Notamment : A Bernissart, création et accompagnement des jardins et des vergers partagés : Le projet consiste à développer des initiatives d'espaces partagés dans les villages et les quartiers de la commune, dans le prolongement du projet de gestion différenciée des espaces verts	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : Communes du territoire FRW CLDR du territoire CRIE d'Harchies CPAS PCS des communes	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux
4.19.B	Les haies de la Route paysagère			Description Proposition de remplacement des haies d'essences non locales en haies d'essences locales le long de la route paysagère du PN avec participation financière des propriétaires.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 4 Mesure 47		Priorité : 3	Échéance : A long terme		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Programme Leader ou Interreg
4.19.C	Opération « Villages fleuris »			Description -Appel à candidature pour le fleurissement des façades et/ou des jardins à rue -Concours communal et remise de prix	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : Ponctuelle, chaque année		Partenaire(s) : PNPE FRW	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS

4. LES ESPACES PRIVÉS

4.2 L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES ABORDS ET EXTENSIONS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'impact paysager des exploitations agricoles doit être maîtrisé dans un but d'amélioration et de renforcement de l'identité rurale du territoire mais aussi de l'amélioration de l'image de la profession.

Mesure 20: Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des abords de fermes et de parcelles agricoles.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – La zone agricole
 Fiche-conseils – Les exploitations agricoles et leurs abords
 Fiche-conseils – Le patrimoine arboré

4.20.A	Les abords de fermes		Description -Programme d'amélioration des abords des exploitations (avec participation financière) -Collaboration et accompagnement des projets. -Valorisation des projets réalisés.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : Communes du territoire GARA	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Programme Leader ou Interreg
4.20.B	Plantations en zone agricole		Description Accompagnement des agriculteurs désireux de rentrer dans le projet « Yes we plant » de la Wallonie »	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 7 Mesure 11 Mesure 34	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : GARA	Moyen(s) de financement : SPW action « Yes we plant »



LES FICHES-ACTIONS

4. LES ESPACES PRIVÉS

4.3 L'AMÉLIORATION DU TRAITEMENT DES ABORDS ET EXTENSIONS DE SITES D'ACTIVITÉS ARTISANALES ET INDUSTRIELLES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'impact paysager des sites d'activités artisanales et industrielles doit être maîtrisé afin d'améliorer l'image du territoire.

Mesure 21 : Promouvoir les actions d'amélioration paysagère des entreprises et accompagner les projets d'aménagement (implantation, abords, évolution du site, ...)					
Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Entreprises et commerces					
4.21.A	Amélioration de l'attractivité paysagère des ensembles commerciaux – Ligne de conduite		Description Réalisation d'une ligne de conduite urbanistique pour l'amélioration des bâtiments commerciaux et de leurs abords, tant pour les commerces isolés que pour les commerces en zoning	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1		Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : Communes du territoire
4.21.B	Les abords d'entreprises		Description -Appel à projets pour l'amélioration des abords des TPE et PME du territoire, avec participation financière. -Valorisation des projets.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 49		Priorité : 2		Échéance : A long terme	Partenaire(s) :
4.21.C	« Vues sur carrières »		Description -Proposition de placement de points de vue sécurisés (observatoires ?) sur les carrières désaffectées et en activité.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 46		Priorité : 3		Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Entreprises concernées
4.21.D	« Entreprise mise au vert »		Description -Mise en place d'une journée dédiée à l'amélioration ou l'entretien des abords des TPE et PME du territoire. -Valorisation des projets.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 49		Priorité : 3		Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Communes du territoire Ideta Ipalle



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
5.1 VOIRIES, EMPRISES ET BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Afin de préserver le caractère rural et en améliorer la lecture paysagère, les voiries et leurs abords doivent être intégrés au contexte local.

Mesure 22 : Initier une réflexion pour une vision cohérente pour les aménagements de voiries (espace-rue, ronds-points, mobilité douce, signalisation, réduction de l'emprise minérale, ...) en accord avec le cadre local pour une meilleure intégration des nouveaux projets d'aménagement.

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les chemins et les voiries					
5.22.A	Projet « Routes et paysages »		Description -Sur base de la circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales, définition de la gestion et des besoins d'entretien. -proposition d'aménagement paysagers sur les talus et bermes autoroutières -Analyse des routes régionales, des aménagements et de leurs spécificités afin d'en tirer des recommandations en fonction des sites traversés -Proposer une ligne de conduite tant pour les voiries existantes que pour les nouvelles voiries.	Porteur(s) de l'action : SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE Partenaire(s) : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales Moyen(s) de financement :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme		
5.22.B	Aménagement de voiries		Description Projets d'aménagement de nouvelles voiries ou de carrefours dangereux Notamment : A Brunehaut, desserte de la sucrerie de Wez : -Définition des besoins en mobilité douce et accompagnement paysager pour l'aménagement d'une nouvelle voirie d'accès à la sucrerie de Wez depuis le rond-point de Bruyelle-Hollain. A Beloeil : -Le projet porte sur la finalisation des travaux d'aménagement et de sécurisation des dernières zones accidentogènes de la commune : carrefour du Lancier (N527-N506), carrefour dit de la Jardinerie (N50-N505), traversée d'Ellignies et intersection N526-N527. Les sites identifiés sont essentiellement inscrits dans le réseau régional.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire Partenaire(s) : FRW SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères CCATM du territoire CLDR du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales Moyen(s) de financement : SPW Infrastructure
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : A moyen et long terme		
5.22.C	Projet « Qualité parking »		Description -Recensement des parkings du territoire et propositions d'aménagements paysagers. -Prévoir des espaces de stationnement pour camping-car et pour poids lourds	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire PNPE Partenaire(s) : FRW CLDR du territoire CCATM du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : A moyen terme		



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
 5.1 VOIRIES, EMPRISES ET BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

5.22.D Aménagement de liaisons douces			Description	Porteur(s) de l' action :	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :			<p>Notamment :</p> <p>A Antoing, renforcement des réseaux et systèmes de déplacements :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sécurisation des cheminements doux entre Péronnes et le centre ADEPS -Sécurisation de la liaison douce entre Fontenoy et Antoing -Sécurisation des intersections douces en site propre avec le réseau routier <p>A Beloeil : « Opération piedsentes » :</p> <p>La création d'un réseau de piedsentes orientés sur la connexion douce entre les villages de la commune doit permettre à chaque habitant, et notamment les groupes de population captifs (jeunes, personnes isolées ou moins favorisées) d'avoir accès aux différentes ressources locales. Le projet se base sur la valorisation des ressources locales et consiste à aménager les voies existantes dans une dimension inter-village.</p> <p>A Bernissart :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le projet consiste à compléter le maillage d'itinéraires lents entre les villages par des travaux et des aménagements adaptés. Selon les cas et les opportunités, il s'agira d'aménager les voiries ou de créer des itinéraires en site propre. -Sections envisagées : <ul style="list-style-type: none"> o Liaison entre le bois de Ville et les villages o Liaison entre le site du Préau et les villages o Liaison entre le lieu-dit de la Planche et l'école communale d'Harchies -Création d'une liaison douce paysagère : <p>Le projet consiste à aménager une partie de l'assiette de l'ancienne voie de chemin de fer 78A en liaison douce, dans un souci paysager. L'itinéraire d'environ 3,5 kilomètres prolongera le RAVeL existant à partir de l'ancienne gare de Bernissart et sera prolongé jusqu'à l'ancien canal Antoing-Pommeroeul.</p> <p>A Brunehaut</p> <p>Aménagement et sécurisation de liaisons entre noyaux villageois.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Laplaigne-Bléharies, Rongy-Howardries, Lesdain-Howardries, Lesdain-Wez-Guignies, Jollain centre-Merlin, Jollain-Wez et Hollain-Jollain <p>A Péruwelz :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcement du maillage des sentiers 	Communes du territoire	-PCDR
Priorité : 1				<p>Échéance : A court et moyen terme</p>	<p>Partenaire(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> PNPE CLDR du territoire CCATM du territoire SPW Infrastructures FRW (ATEPA) Maison du Tourisme Wapi CRIE d'Harchies Offices du tourisme du territoire



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
 5.1 VOIRIES, EMPRISES ET BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D'ACTIONS

5.22.E	Liaisons douces trans-communales			Description Aménagement de voiries de liaison douces entre communes et de manière conjointe. Notamment :	Porteur(s) de l'action : Les communes du territoire CLDR du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	-Liaison entre Péronnes (Antoing) et Hollain-Laplaigne (Brunehaut) -Liaison entre Maubray (Antoing) et Callenelle (Péruwelz) -Liaison entre Guignies (Brunehaut) et Taintignies (Rumes) -Liaison entre Rumes et Tournai (ligne désaffectée 88A)	Partenaire(s) : FRW CCATM du territoire PNPE	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Appel à projet ponctuel GW	
5.22.F	Des sentiers de proximité pour accéder à une mobilité partagée			Description -L'action se décline autour de 5 axes : -La création et animation d'une communauté de projet - La caractérisation des chemins et sentiers -La caractérisation d'un réseau de déplacements locaux -Le renforcement du réseau de points relais -Proposer la mise en place d'outils de gestion du réseau pour en assurer la pérennité	Porteur(s) de l'action : GAL Plaines de l'Escaut	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : Communes concernées par le GAL CLDR des communes concernées CCATM des communes concernées PNPE SPW Infrastructures FRW MTT Wapi	Moyen(s) de financement : GAL Plaines de l'Escaut SPW Développement rural	



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
5.1 VOIRIES, EMPRISES ET BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 23 : Promouvoir des aménagements permettant d'identifier clairement l'entrée des villages en maintenant un équilibre entre les espaces bâtis et des espaces à vocation paysagère (rupture entre un paysage principalement non bâti et un paysage principalement bâti).

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les entrées de village
Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements
Fiche-conseil – Les espaces publics

5.23.A	Aménagements des ronds-points en entrée de ville et de village	Description Propositions d'aménagements pour les ronds-points situés en entrée de ville ou en entrée de village Notamment : A Péruwelz, propositions d'actions sur les ronds-points dans le cadre du PCS.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire SPW Mobilité Infrastructures	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
Mesure 40				
5.23.B	Action spécifique - Mise en œuvre du PAE « Delta Zone et intégration environnementale à Antoing	Description Mise en œuvre du PAE en y incluant tous les aspects d'intégration paysagère et environnementale : -Piste cyclable et mobilité douce à y intégrer -Entrée de ville sensible -Aménagements propices à la biodiversité	Porteur(s) de l'action : Commune d'Antoing Ideta	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : PNPE SPW Infrastructure	Moyen(s) de financement : Financement spécifique du projet



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES

5.2 LA MAÎTRISE DE L'IMPACT PAYSAGER DES SITES D'IMPLANTATION D'ÉMETTEURS ET DE RELAIS DE TÉLÉCOMMUNICATION

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La position des émetteurs dans le paysage doit être judicieusement étudiée afin de réduire l'impact sur le caractère rural du territoire.

Mesure 24 : Initier une procédure d'encadrement de l'implantation d'émetteurs et relais de télécommunication. Pour une réflexion globale et complète sur l'impact paysager et au-delà, sur l'influence directe ou indirecte sur le cadre de vie.

Lien(s) recommandations :
Fiche-conseils – Les antennes-relais

5.24.A	Ligne de conduite du réseau de télécommunication	Description Réalisation d'une ligne de conduite relative au réseau de télécommunication et son impact paysager, en partant du réseau existant et anticipant le placement éventuel de la 5G.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court terme	Partenaire(s) : PnEPSE FPNW	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES

5.3. LA MAÎTRISE DE L'IMPACT PAYSAGER DES STRUCTURES DE PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DURABLES

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Dans la réponse au défi énergétique, les aménagements de structures de production d'énergies renouvelables doivent s'articuler par rapport à leur influence paysagère sur le territoire car ces aménagements peuvent avoir des impacts importants sur le paysage et sa perception.

Mesure 25 : Initier des études d'interventions paysagères, par rapport aux potentiels des zones éligibles pour l'implantation de parcs éoliens de grande puissance, de parcs photovoltaïques ou des infrastructures de biométhanisation, stockage de bois, ...

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Concevoir un parc éolien
Fiche-conseils – Le photovoltaïque

5.25.A	« Le développement des parcs éoliens sur le territoire du PNPE – Pour un éolien respectueux des valeurs du développement durable »		Description -Complément et mise à jour de la ligne de conduite relative à l'implantation de parcs éoliens sur le territoire en fonction de l'évolution de la situation sur le territoire et des décisions réglementaires éventuelles. -Engagement du processus de concertation en amont des projets -Prise en compte effective des co-visibilités	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique -Données APERE
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : Les communes du territoire Ideta Ipalle	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.25.B	Les parcs photovoltaïques		Description -Accompagnement des projets de parcs photovoltaïques, de toutes tailles, afin d'en faire l'inventaire des situations rencontrées, pour adapter au mieux les implantations aux sites envisagés -Diffusion de recommandations ;	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Permis d'urbanisme Données APERE
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
 5.4. L'INTÉGRATION DES OUVRAGES TECHNIQUES ET IMPÉTRANTS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

La visibilité des ouvrages techniques doit être réduite ou exclue afin de préserver le caractère rural du territoire.

Mesure 26 : Sensibiliser les communes et les sociétés concessionnaires pour le remplacement progressif de tous les réseaux aériens pour des réseaux enterrés (électricité, télévision, ..).				
Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements				
5.26.A	Enfouissement des lignes électriques moyenne et basse tensions	Description -Pour chaque projet d'aménagement d'une nouvelle voirie ou la réfection d'une voirie, l'enfouissement des lignes aériennes doit être envisagée. -Recensement des sites où l'enfouissement pourrait être envisagé en zone rurale. -Propositions d'enfouissement après analyse des potentialités.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Outils d'aménagement du territoire
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2	Échéance : Continue	Partenaire(s) : Communes du territoire ELIA ORES	Moyen(s) de financement :



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
 5.4. L'INTÉGRATION DES OUVRAGES TECHNIQUES ET IMPÉTRANTS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Mesure 27 : Valoriser les projets d'intégration (implantation, architecture de qualité, tenant compte des caractéristiques locales) pour les cabines électriques, les stations d'épuration, les cabines de commande, les relais-transformateurs, les bulles à verre, ...

Lien(s) recommandations :
 Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements

5.27.A	Revalorisation des cabines électriques métalliques	Description -Recensement des anciennes cabines électriques métalliques. -Proposition de remplacement ou d'amélioration de l'enveloppe des cabines. -Intervention sur la place de ces cabines dans le paysage de l'espace-rue dans lequel elles se trouvent.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : ORES FRW CLDR du territoire	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.27.B	Valorisation des aménagements à vocation technique contemporains	Description -Recensement des éléments techniques contemporains sur le territoire par un appel à contribution des citoyens. -Concours photo sur le thème de l'inscription de l'élément technique dans son environnement -Valorisation dans le but d'améliorer l'ensemble des futurs aménagements.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : FRW CLDR du territoire CCATM du territoire	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
5.27.C	Accompagnement paysager des stations d'épuration	Description -Propositions d'intervention paysagères sur les sites de station d'épuration à l'étude. -Suivi des évolutions des aménagements	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : Ipalle Communes du territoire	Moyen(s) de financement : Convention Ipalle-PNPE



LES FICHES-ACTIONS
5. LES INFRASTRUCTURES
5.5. LA VALORISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'éclairage public doit participer à la valorisation paysagère ou patrimoniale du territoire et à son attractivité.

Mesure 28 : Initier une réflexion sur l'éclairage public sur certains aménagements spécifiques (TGV, sections d'autoroute et certaines voiries communales) abondamment éclairés et sur la réadaptation de l'éclairage des monuments ou des églises mal éclairées et sauvegarde des milieux de la faune nocturne						
Lien(s) recommandations :						
Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements						
	Points lumineux et biodiversité			Description	Porteur(s) de l'action :	Outil(s) à mobiliser :
5.28.A				-Détermination des sites sensibles en matière de biodiversité et spécifiquement pour l'avifaune nocturne. -Propositions de modification de l'éclairage des zones sensibles -Cartographie à l'échelle du territoire	PNPE	-Ligne de conduite Biodiversité du PNPE
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 3		1	Continue		Communes du territoire SPW Environnement DNF SPW Environnement DEMNA ORES	Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
	La trame noire du territoire			Description	Porteur(s) de l'action :	Outil(s) à mobiliser :
5.28.B				-Analyse des besoins en matière d'éclairage -Identification des zones sensibles le long des axes routiers -Accompagnement des communes pour la mise en valeur des éléments patrimoniaux -Mise en place d'une charte pour l'éclairage des projets d'urbanisation -Eclairage intelligent (RAVeL ?) Notamment : A tournaï : Réaliser dans chaque village, en concertation étroite avec les habitants et les services de sécurité, une évaluation de l'éclairage public, en particulier sur les petites routes de campagne	PNPE Communes du territoire	
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		1	A moyen terme		FPNW ORES	Subside de fonctionnement de la Commission de gestion



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.1. LE RENFORCEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le maillage écologique est un élément essentiel de l'image du territoire et conditionne la qualité des paysages

Mesure 29 : Restaurer et développer un maillage écologique de qualité

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Le patrimoine arboré					
6.29.A	Adoption d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)	Description Il s'agit d'un programme d'action qui sert à maintenir, développer et restaurer la biodiversité au niveau communal en impliquant tous les acteurs locaux (forces vives, partenaires supralocaux, citoyens), quelques soient leurs compétences. Notamment, prévu : -Relance du PCDN de la Ville de Tournai -Elaboration d'un PCDN à la commune de Beloeil		Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : PCDN, PCDR
	Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	Priorité : 1	Échéance : A court et moyen terme	Partenaire(s) : PNPE CREL et CR Dendre SPW-Environnement DNF Associations naturalistes	Moyen(s) de financement : SPW Biodiversité
6.29.B	Gestion différenciée des espaces verts	Description -Accompagnement des communes et autres collectivités Notamment : A Bernissart : -Projet d'engagement dans la co-gestion différenciée des espaces verts.		Porteur(s) de l'action : PNPE Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser :
	Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : SPW Environnement DNF SPW Environnement DEMNA	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
6.29.C	Réseau éco-jardins du Parc naturel	Description -Mise en œuvre de la charte éco-jardins -Structuration et animation du réseau -Valorisation des jardins privés		Porteur(s) de l'action : PNPE PnEPSE	Outil(s) à mobiliser :
	Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Programme Interreg V



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.1. LE RENFORCEMENT DU MAILLAGE ÉCOLOGIQUE

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 30 : Promouvoir la plantation de haies, d'arbres hautes tiges, isolés et en alignement et de vergers

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Le patrimoine arboré					
6.30.A	Achats groupés d'essences locales		Description Mise en place de groupements d'achat commun facilitant le choix d'essences locales par les porteurs de projet et permettant de réduire les coûts de plantation.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1		Échéance : Continue	Partenaire(s) :
6.30.B	Création de vergers conservatoires		Description Le projet consiste à créer un espace rassemblant des espèces végétales rustiques anciennes ou nouvelles, rares ou communes des vergers, potagers, jardins et haies vives locales. Notamment, à Beloeil et Rumes, souhait de lancer un projet dans le cadre du PCDR	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 2		Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : PNPE FPNW (Diversifruits) Centre de Recherche agronomique de Gembloux PCS des communes concernées



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.2. LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES PLANS D'EAU

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La viabilité et la visibilité des zones humides et des cours d'eau, éléments essentiels des paysages du territoire, doivent être garanties.

Mesure 31 : Promouvoir des actions paysagères afin de garantir la viabilité et la visibilité des zones humides						
Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les zones humides Fiches conseils – Maillage écologique et paysages Fiche-conseils – Mares et étangs						
6.31.A	Les zones humides du Parc naturel					
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 1	Échéance : Continue	Description -Finalisation du projet de détermination des zones humides du territoire et cartographie. -Proposition de renforcement de la qualité biologique des zones définies -Valorisation et sensibilisation à la préservation des milieux. -Accompagnement des agriculteurs dans le renforcement de la ressource et de la valeur fourragère des zones humides dans un contexte de changement climatique. -Valorisation des réalisations	Porteur(s) de l'action : PNPE Partenaire(s) :	Outil(s) à mobiliser : Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Programme Interreg V – PNTH Ecorurable
6.31.B	Le réseau des mares					
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Description -Recensement des mares sur le territoire (mares agricoles et autres) dans la perspective des couloirs écologiques à développer (biodiversité et paysage). -Travaux d'amélioration écologique à initier.	Porteur(s) de l'action : PNPE Partenaire(s) :	Outil(s) à mobiliser : Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
6.31.C	Plan de gestion des étangs de pêche					
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité :	Échéance :	Description -Accompagnement des communes pour la mise aux normes environnementales des étangs de pêche non conformes. -Accompagnement des propriétaires dans la réalisation de leurs aménagements écologiques. -Réalisation d'un plan de gestion et sensibilisation.	Porteur(s) de l'action : PNPE Communes du territoire Partenaire(s) :	Outil(s) à mobiliser : -Permis d'urbanisme -Ligne de conduite Biodiversité du PNPE Moyen(s) de financement :



LES FICHES-ACTIONS

6. LA GESTION DU TERRITOIRE

6.2. LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES PLANS D'EAU

LE PROGRAMME D' ACTIONS

6.31.D	Aménagement de milieux humides pour le maillage écologique, à valeur didactique			Description Développement et valorisation de milieux humides sur le territoire. Notamment : A Antoing : aménagement d'un espace vert de la zone humide des vanneaux -Aménagement de l'espace naturel (rue du Marais à Maubray) -Implantation didactique A Bernissart : aménagement d'un nouveau marais didactique en lien avec les Marais d'Harchies : Le projet consiste à développer l'intérêt didactique et l'attractivité touristique des Marais d'Harchies tout en préservant la qualité et la richesse du site. Aussi, il s'agit d'aménager un nouveau marais didactique plus proche du pôle de loisirs du Préau et intégrant des itinéraires de découverte accessibles au grand public A Rumes : préservation des milieux humides : Le projet consiste à mettre en oeuvre un programme d'actions ciblées sur les milieux humides de l'entité. Ceux-ci constituent en effet l'épine dorsale du maillage écologique local – Rufaluche, Elnon et Rieu de Bachy en tête.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) : PNPE CREL FSC (Antoing) PCS (Antoing) SPW Environnement DNF CRIE d'Harchies Natagora	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux	



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.2. LA PRÉSERVATION DES ZONES HUMIDES ET LA GESTION DES COURS D'EAU ET DES PLANS D'EAU

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Mesure 32 : Promouvoir la gestion paysagère et écologique du petit réseau hydraulique dans le cadre de l'entretien des fossés et des petits cours d'eau, de la rétention d'eau en amont des bassins versants et la restauration du maillage hydraulique (création de zones d'infiltration) notamment dans les zones sensibles soumise à l'érosion des sols

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Cours d'eau et paysages

6.32.A	Techniques culturales			Description -Promouvoir des outils de travail du sol ou techniques favorisant la pénétration de l'eau en zone sensible (strip-till, inter-butte, semis direct, couverts végétaux, ...)	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A long terme	-Limitation de la taille des parcelles ou propositions de morcellement de grandes parcelles avec différentes cultures afin de favoriser une biodiversité et limiter les risques d'érosion.	Partenaire(s) : SPW Agriculture DAFOR GARA	Moyen(s) de financement : Convention SPW Agriculture - Variance
6.32.B	Protection et valorisation des sources			Description -Programme d'actions de protection et de valorisation des sources nombreuses sur le territoire. -Réalisation de travaux d'entretien et d'équipement de protection des sources. -Valorisation du patrimoine lié aux sources.	Porteur(s) de l'action : Communes du territoire PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 3	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : Hainaut Ingénierie technique	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux Appel au mécénat (fondations)
6.32.C	Repères et lisibilité des cours d'eau			Description -Projets de restauration de la ripisylve dégradée -Projets d'entretien des vues vers l'eau, notamment au niveau des PIP et LVR -Valorisation des fonds de vallée par des mesures agri-environnementales Notamment : A Brunehaut, élaboration et mise en œuvre d'un plan de gestion du Rieu du Plat Fossé : Le projet consiste à mettre en place un projet pilote d'aménagement des berges du Rieu du Plat Fossé, cours d'eau non navigable de catégorie 3 et affluent du Rieu des Prés.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Mesures agri-environnementales -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 3	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : Hainaut Ingénierie technique Natagriwal Communes du territoire CREL	Moyen(s) de financement : SPW Agriculture Subvention mesures agri-environnementales SPW Environnement subvention Biodiversité



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.3 LA PRÉSERVATION DES PRAIRIES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les prairies constituent des milieux naturels essentiels au maillage écologique, singulièrement dans les espaces de cultures intensives.

Mesure 33 - Initier une réflexion sur la plus-value des prairies pour le territoire (qualités agricole, écologique et paysagère)

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – La zone agricoles
Fiche-conseils – Les zones humides
Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

6.33.A	Eco-pâturage et gestion écologique			<p>Description -Accompagnement des projets proposant une gestion par éco-pâturage -Promotion et sensibilisation à l'éco-pâturage. Notamment :</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNPE Communes du territoire</p>	<p>Outil(s) à mobiliser : -PCDR</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	<p>A Bernissart, création d'une structure d'éco-pâturage pour l'entretien des espaces verts : Le projet consiste à doter la commune d'un troupeau d'ovins et de caprins dont la mission principale sera d'entretenir des espaces enherbés pour les premiers, de débroussailler des espaces verts ordinaires pour les seconds. Le projet inclut également l'acquisition de tous les éléments nécessaires au bon fonctionnement du projet (transport, délimitation des pâturages, soin des animaux, mise à l'abri, alimentation)</p>	<p>Partenaire(s) : HIT – Service Espaces verts PCS communaux et CPAS FRW</p>	<p>Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux SPW Environnement subvention Biodiversité</p>
Mesure 3		1	Continue			
6.33.B	Vergers et prairies			<p>Description -Accompagner les propriétaires de vergers pour une gestion différenciée de la prairie. -Promouvoir l'accompagnement des vergers par des prairies permanentes</p>	<p>Porteur(s) de l'action : PNPE</p>	<p>Outil(s) à mobiliser : -PCDR</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		<p>Partenaire(s) : Natagora FRW</p>	<p>Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion</p>
Mesure 3		1	Continue			



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.4 LA VALORISATION ET LA GESTION DES BOISEMENTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les boisements constituent des éléments essentiels de qualité paysagère, leur gestion doit garantir leur pérennité et leur valeur écologique.

Mesure 3d - Valoriser la notion paysagère des boisements

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Boisements et lisières forestières				
6.34.A	Les plans de gestion forestiers	Description -Définition de la qualité paysagère des boisements forestiers -Propositions d'intervention pour la valorisation paysagère des boisements, notamment au niveau des lisières.	Porteur(s) de l'action : SPW Environnement - DNF	Outil(s) à mobiliser : -Décret des PN
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 1	Échéance : Ponctuelle par site	Partenaire(s) : PNPE
Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire				
6.34.B	Action spécifique - Masterplan de valorisation écologique et récréative de la Forêt Indivise	Description Plan et programmation permettant la conciliation des deux grands atouts de la forêt indivise : sa valeur écologique et sa valeur récréative. o D'un point de vue écologique, il s'agit de limiter les pressions anthropiques et permettre la poursuite du plan de gestion. o D'un point de vue récréatif, il s'agit d'optimiser l'accès au site et, dans les limites du plan de gestion, de proposer quelques services de base à la porte d'entrée principale du domaine.	Porteur(s) de l'action : Commune de Belleil SPW Environnement - DNF	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3		Priorité : 2	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : PNPE CITW
Moyen(s) de financement : SPW Environnement DNF SPW Développement rural				



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.4 LA VALORISATION ET LA GESTION DES BOISEMENTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 35 : Promouvoir la diversification sylvicole sur le territoire et le traitement des lisières

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Boiselements et lisières forestières

6.35.A	Boisement en zone agricole	Description -Accompagnement des agriculteurs désireux de boiser une ou des parcelles agricoles. -Accompagnement des agriculteurs désireux de déboiser une ou des parcelles agricoles pour une gestion plus pratique de leurs cultures. -Accompagnement des propriétaires désireux de boiser une parcelle agricole.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Agroforesterie
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : SPW Environnement – DNF GARA	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
6.35.B	Développement des espaces boisés	Description -Analyse du territoire sur les potentialités de développement des boisements (friches, délaissés, SAR, ...) -Propositions d'interventions de développement d'espaces boisés	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : SPW Environnement – DNF	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
6.35.C	Valorisation de la populiculture et de sa gestion écologique	Description -Réalisation d'un plan de gestion écologique type des peupleraies à affiner en fonction de l'environnement et des caractéristiques du site -Propositions de diversification sylvicole et de ses débouchés. -Etude des conséquences de la populiculture existante sur les milieux humides reconnus et propositions d'évolution écologique.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Centre de populiculture du Hainaut	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Subside de fonctionnement de la Commission de gestion



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.5 LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La valorisation du patrimoine dans un souci d'amélioration de leur perception dans le paysage permet de garder les traces de l'histoire du territoire.

Mesure 36 : Promouvoir la qualité paysagère des haies, des arbres hautes tiges, isolés et en alignement et des vergers

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Le patrimoine arboré
 Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages
 Fiche-conseils – Les lisières villageoises et les limites urbaines

6.36.A	Les arbres remarquables du Parc naturel	Description -Propositions de classement d'arbres et haies remarquables sur l'ensemble du territoire	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : FRW Communes du territoire CCATM du territoire
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire				
6.36.B	Patrimoine arboré et lisières villageoises et urbaines	Description -Initier une réflexion sur la plantation de vergers sur des parcelles en lisière villageoise et urbaine -Réflexion sur le besoin de compléments arborés en limites jardinées.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : Communes du territoire FRW Maison de l'Urbanisme du Hainaut
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire SPW Environnement - Subvention Biodiversité				



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.5 LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 37 : Initier une réflexion sur la qualité paysagère des patrimoines

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Le patrimoine rural

6.37.A	Revalorisation des moulins du territoire et de leur environnement	Description -Réflexion sur la faisabilité de sauvegarde de moulins sur le territoire. Notamment : A Antoing, préservation et valorisation des moulins à Maubray	Porteur(s) de l'action : PNPE Les communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : CLDR du territoire SPW AWAP FRW
Moyen(s) de financement : SPW Développement rural				
6.37.B	Valeur paysagère du patrimoine monumental et du petit patrimoine	Description -Propositions de compléments, liés au paysage, aux fiches descriptives du patrimoine monumental.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Inventaire du patrimoine - IPIC
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : Offices du tourisme du territoire SPW AWAP
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire				
6.37.C	Reconnaissance d'un patrimoine local, d'un patrimoine vernaculaire	Description -Recensement de sites et de lieux de mémoire non répertoriés et ayant un intérêt purement local. -Lien avec le potentiel attractif du territoire.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Les communes du territoire CLDR du territoire CCATM du territoire
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire				



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.5 LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANTS

LE PROGRAMME D'ACTIONS

Mesure 38 : Valoriser le patrimoine bâti et le petit patrimoine.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Le patrimoine rural
 Fiche-conseils – Le patrimoine arboré

6.38.A	« Petit patrimoine et paysages »			Description -Recensement du petit patrimoine dans les sites de paysages remarquables (PIP, PVR, LVR, PICHE, paysages identitaires, Route paysagère, ... -Proposition d'aménagements paysagers aux abords des éléments. -Création d'une base thématique et géolocalisée évolutive.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		1	A moyen terme		CLDR du territoire FRW	Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire SPW AWAP - Budget pour la réalisation de l'inventaire communal du PPPW (Art. R12-8 ; R43-17)
6.38.B	Le patrimoine lié à l'eau			Description -Recensement des patrimoines liés à l'eau (maisons éclusières, moulins, fontaines, éléments de technique hydraulique, ...) classés ou non. -Création d'un réseau du patrimoine hydraulique -Proposition d'actions d'entretien, de réparation ou de restauration	Porteur(s) de l'action : PNPE CREL	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		3	A long terme		SPW AWAP CLDR du territoire FRW	Fonds propres communaux SPW Développement rural SPW AWAP - Budget pour la réalisation de l'inventaire communal du PPPW (Art. R12-8 ; R43-17)



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.5 LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

6.38.C	Chantiers de restauration			<p>Description</p> <p>-Sur base du recensement existant, appel à projet pour la restauration d'un ou plusieurs éléments patrimoniaux.</p> <p>- Soutien des initiatives citoyennes et accompagnement.</p> <p>Il s'agit de pérenniser ces éléments afin de les inscrire dans la durée et de les maintenir en tant que support de l'identité locale.</p> <p>Notamment :</p> <p>A Beloeil : « Opération chapelles » : Il s'agit de valoriser les nombreuses chapelles présentes dans la commune, avec, quand c'est possible, l'objectif d'y recréer de véritables lieux de vie locaux.</p> <p>A Brunehaut : restauration, mise en valeur et animation des digues et des ventelles de Laplaigne.</p> <p>A Rumes : préservation de témoins de sa vie passée qu'il est important de préserver : la chapelle de la Rue Haudion, le tombeau des Comtes de Beaufort, les fermes remarquables (Etrelles, Florent, etc.)</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>PNPE Communes concernées</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p> <p>-PCDR</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		2	A court et à long terme		FRW CLDR des communes concernées AWAP Qualité villages	-SPW Développement rural Fonds propres communaux Appel à mécénat.
6.38.D	Valorisation des cabines électriques du territoire			<p>Description</p> <p>Le territoire possède un patrimoine extraordinaire de cabines électriques, témoins de l'architecture de leurs époques respectives. Ce patrimoine peu mis en valeur peut devenir un point attractif du patrimoine local.</p> <p>Notamment, A Rumes : le projet consiste à</p> <ul style="list-style-type: none"> • inventorier, évaluer l'état et entretenir les cabinets électriques anciennes du territoire ; • améliorer l'intégration paysagère des nouvelles cabines électriques. <p>Il s'agit également de promouvoir ce patrimoine auprès de la population par différentes actions complémentaires et des outils de communication adaptés.</p>	<p>Porteur(s) de l'action :</p> <p>PNPE Communes du territoire</p>	<p>Outil(s) à mobiliser :</p> <p>-PCDR</p>
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :	Échéance :		Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
		2	A long terme		PNPE SPW AWAP	Développement rural



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.5 LA PRÉSERVATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANTS

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 39 : Promouvoir la réaffectation des SAR (Sites A Réaménager) du territoire.

Lien(s) recommandations :
 Les objectifs généraux

6.39.A	Résidences « Architecture & Paysages »	Description Mise en place de résidences réservées aux architectes et paysagistes étudiants, doctorants ou professionnel, en fonction des demandes, afin de proposer des affectations et des aménagements pour des SAR sélectionnées.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : ARAO FRW Communes intéressées LOCI Tournai FAU Mons Gembloux agrobiotech	Moyen(s) de financement :
6.39.B	Action spécifique – Identification de disponibilités foncières à Tournai	Description Identification des besoins de disponibilités foncières à long terme pour l'accueil de nouvelles entreprises et investisseurs et privilégier pour ceux-ci la reconversion de friches en ville ou dans les villages	Porteur(s) de l'action : Ville de Tournai	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court et à long terme	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.6. LES VOIRIES ET LES BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La gestion des bords de voirie a un impact important sur la qualité des espaces, appréhendés principalement en mouvement.

Mesure 40 : Promouvoir un mode de gestion des bords de routes communales, des routes régionales, des autoroutes et des chemins de halage pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les infrastructures et les équipements				
6.40.A	Plan de gestion des bords de routes du territoire	Description Proposition d'un plan de gestion global pour les voiries du territoire en partenariat avec l'ensemble des acteurs	Porteur(s) de l'action : SPW Mobilité Infrastructures – Direction des Etudes environnementales et paysagères PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3 Mesure 17 Mesure 23		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : PNPE Communes du territoire
Moyen(s) de financement :				
6.40.B	Gestion des alignements d'arbres au niveau des voies hydrauliques	Description -Dans le cadre de la rénovation des RAVEls le long des voies hydrauliques, l'abattage d'arbres est nécessaire. Une replantation réfléchie permettra de recomposer le paysage (changement d'essences à planter : plus de peupliers) -Réflexion sur la possibilité de planter des hautes tiges le long des voies hydrauliques et réalisation.	Porteur(s) de l'action : SPW Mobilité Infrastructure – Direction des Etudes environnementales et paysagères	Outil(s) à mobiliser : -Circulaire ministérielle relative à la gestion des espaces paysagers présents sur le domaine des infrastructures régionales
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3 Mesure 17		Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) : PNPE Communes concernées
Moyen(s) de financement :				



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.6. LES VOIRIES ET LES BORDS DE ROUTES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 41 : Promouvoir un mode de gestion des chemins et sentiers communaux ainsi que le RaVEL et les pistes cyclables pour qu'ils jouent leur rôle écologique et paysager.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les chemins et les voiries

6.41.A	Réflexion sur un plan de gestion intercommunal des modes doux	Description Orienter la gestion environnementale et paysagère des projets de développement de réseaux de voies lente vers la gestion différenciée et l'appropriation par les citoyens utilisateurs de ces réseaux.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : Communes du PN FRW CLDR des communes CCATM des communes	Moyen(s) de financement :



3

LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
6.7. LA LUTTE CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES INVASIVES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les espèces exotiques invasives tendant, à terme, à altérer la qualité des milieux et la qualité paysagère des zones concernées doivent être éradiquées.

Mesure 42 : Promouvoir la lutte contribuant à réduire l'extension, voire à éradiquer les espèces invasives en bords de routes, le long des canaux et des cours d'eau, sur les espaces publics et privés

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Liste des espèces invasives à éviter
 Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

6.42.A	Lutte contre les espèces invasives	Description -Chantiers de gestion -Chantiers expérimentaux -Chantiers en collaboration avec le SPW : Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, Erable à feuilles de vigne, Renouée du Japon.	Porteur(s) de l'action : PNPE CREL Communes du territoire SPW Mobilité infrastructure SPW Environnement DNF	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 3	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
6.42.B	Les plantes invasives dans les jardins	Description -Sensibilisation des citoyens à l'éradication des espèces invasives (formation, accompagnement) -Sensibilisation à l'utilisation d'essences locales, information sur les conséquences de la plantation d'invasives, gestion du compost intégrant les invasives, ...	Porteur(s) de l'action : PNPE CREL Communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : Médias d'information
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 1	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.8. LA MAÎTRISE DE L'IMPACT PAYSAGER DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE ET DES ENSEIGNES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'impact paysager de l'affichage publicitaire doit être minimisé afin de préserver la lisibilité des paysages en général et des paysages intérieurs en particulier.

Mesure 43 - Promouvoir les bonnes pratiques afin que l'affichage publicitaire et les enseignes, présents aux entrées de villes ou villages et le long des routes rapides ne détériorent le paysage.					
Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Les dispositifs de publicité					
6.43.A	« Pub non merci »		Description -Etude de faisabilité de l'élimination totale de la publicité sur l'espace public ou visible de l'espace public. -Recensement des affichages publicitaires le long des grands axes et singulièrement dans les zones agricoles afin de proposer des alternatives. -Modification du Règlement de police communal.	Porteur(s) de l'action : PNPE FRW	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Communes du territoire FPNW	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire



LES FICHES-ACTIONS
6. LA GESTION DU TERRITOIRE
 6.9. LA SENSIBILISATION AUX COMPORTEMENTS CITOYENS EN FAVEUR DU CADRE DE VIE

LE PROGRAMME D' ACTIONS

La participation du citoyen à la qualité de son environnement et de son cadre de vie doit être soutenue

Mesure 44 : Promouvoir les projets destinés à réduire les déchets sur l'espace public

Lien(s) recommandations :

6.44.A	Plan propreté	Description Sur base de l'analyse du Plan local de propreté, initié à Péruwelz, lancement d'actions en vue de limiter les déchets dans l'espace public et les espaces ruraux :	Porteur(s) de l'action : PNPE Les communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -Plan local de propreté (SPW)
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : CLDR du territoire	Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Fonds propres communaux Appel à projets GW
		-L'appli citoyenne : Application mobile pour le signalement de problèmes environnementaux dans la commune. -« Je garde mes déchets » : -Création d'un modèle de sac à déchets pour l'intérieur des voitures -Campagne de distribution et de sensibilisation Notamment, A Rumes, sensibilisation à la diminution des déchets : • Sensibilisation : au travers de séances d'information tout public (en partenariat avec IPALLE), sur des thématiques ciblées : compostage, recyclage, habitudes d'achats et de consommation, dématérialisation, etc. • Projets : ◦ Avec les écoles et les associations locales, la mise sur pied d'actions spécifiques sera étudiée sur les thématiques : réduction de la production de déchets, événements festifs, séances de sensibilisation, etc. ◦ Au sein des services communaux, la démarche de minimisation des déchets (quantité, qualité) sera enclenchée. A Tournai, mise en place d'une équipe mobile de cantonniers dans les villages.		



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
 7.1. LA VALORISATION D'ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ET DE THÉMATIQUES CIBLÉES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'attractivité du territoire peut être améliorée au travers d'aménagements ciblés et d'équipements légers.

Mesure 45 : Valoriser des paysages spécifiques du territoire

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les paysages remarquables

7.45.A	Les paysages identitaires des Plaines de l'Escaut	Description -Identification de paysages identitaires sur la commune de Tournai -Poursuite des analyses paysagères des sites -Valorisation des sites comme potentiel attractif du territoire	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
	1	A moyen terme	Maison de l'Urbanisme du Hainaut	Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire
7.45.B	Identification des PVR et LVR	Description Placement d'un équipement léger spécifique pour permettre au visiteur d'identifier les paysages remarquables du territoire	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement :
Mesure 4	3	A long terme	Communes du territoire FRW Offices du tourisme du territoire	Subvention tourisme SPW CGT



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
7.1. LA VALORISATION D'ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ET DE THÉMATIQUES CIBLÉES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 46 : Promouvoir des circuits thématiques permettant de découvrir le Parc naturel en suivant un fil conducteur, par ex. l'eau, le patrimoine industriel, les châteaux, les éléments arborés remarquables, ...

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les chemins et les voiries
 Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus

7.46.A	La Route paysagère ... à vélo	Description -Etude sur l'adéquation entre le tracé de la route paysagère et son utilisation à vélo. -Proposition de modifications de tracé nécessaires pour la pratiquer à vélo	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique -Les points noeuds
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court terme	Partenaire(s) : MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire Les communes concernées	Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion
7.46.B	Le circuit des Carrières	Description -Création d'un circuit d'interprétation reliant des sites de carrières désaffectées et en activité. -Valorisation touristique et équipement.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -Système d'information géographique -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire Les communes concernées	Moyen(s) de financement :
7.46.C	Circuits liés à l'eau	Description -Circuit d'interprétation des fontaines (Stambruges-Beloil) -Circuit d'interprétation des sources (Rumes-Taintignies) -Circuit de la Batellerie (Antoing)	Porteur(s) de l'action : Les communes concernées	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 2	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : Foyers socio-culturels CLDR concernées PNPE MTT Wapi Les offices du tourisme du territoire	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux
7.46.D	Interprétation des installations artistiques locales	Description -Mise en valeur de l'art dans la rue, circuits. Notamment : A Antoing : Restauration de l'œuvre de Dubrunfaut à Maubray	Porteur(s) de l'action : Les communes concernées	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 21	Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : Cercle d'histoire Les offices du tourisme du territoire Les Foyers socio-culturels SPW AWAP FRW	Moyen(s) de financement : Développement rural d'Antoing Subvention SPW AWAP



LES FICHES-ACTIONS

7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
7.1. LA VALORISATION D'ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ET DE THÉMATIQUES CIBLÉES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

7.46.E	Renforcement du réseau de randonnée pédestre et cyclable		Description Le projet consiste à compléter, à l'échelle locale, les réseaux de randonnées pédestre et cyclable mis en place par la Maison du Tourisme de Wallonie picarde et le Parc naturel des Plaines de l'Escaut.	Porteur(s) de l'action : Les communes du territoire Les CLDR du territoire Les CCATM du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court et à long terme	Notamment : A Brunehaut, valorisation de quelques boucles de promenades complémentaires aux grands réseaux supralocaux et permettant de mettre en valeur les spécificités locales : paysages, patrimoine bâti, producteurs locaux, milieux naturels particuliers (digues et ventelles de Laplaigne, bois, coupures), etc.	Partenaire(s) : Cercles d'histoire Les offices du tourisme du territoire MTT Wapi PNPE	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural Fonds propres communaux



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
7.1. LA VALORISATION D'ÉLÉMENTS DU PAYSAGE ET DE THÉMATIQUES CIBLÉES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 47 : Initier un programme de création d'aires de repos et de pique-nique, de belvédères ou de cabanes d'observation au niveau de zones intéressantes (permettre aux visiteurs de s'attarder et de profiter plus longuement de ces sites)

Lien(s) recommandations :
 Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus

7.47.A	Les arrêts de la Route paysagère	Description -Développement des zones d'arrêt et de pique-nique le long de la route paysagère. -Accompagnement paysager des équipements.	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 4 Mesure 19		Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : FRW Les communes concernées
Moyen(s) de financement : Subvention Aménagement du territoire & Paysage-SPW Territoire Appel à projet GW				
7.47.B	Les observatoires ou cabanes d'observation de la faune et des paysages	Description -Recensement des modèles de cabanes d'observation sur le territoire -Recensement des besoins nouveaux ou de remplacement -Concertation avec les instances mettant ces modules à disposition -Propositions de modèles à généraliser sur le territoire	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 3	Échéance : A long terme	Partenaire(s) : SPW DNF FRW
Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion				
7.47.C	Action spécifique - Valorisation et aménagements du Grand Large et du Petit Large de Péronnes	Description Pour le Grand Large : -Aménagements de coins détente (pique-nique et petit mobilier) -Balisage et panneaux informatifs -Naturalisation des berges redessinées Pour le Petit Large : -Finalisation des aménagements ; cheminements doux, équipements, valorisation patrimoniale (bâti batelier)	Porteur(s) de l'action : Commune d'Antoing	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A court et moyen terme	Partenaire(s) : MTT Wapi PNPE CREL FSC Antoing
Moyen(s) de financement : SPW Développement rural SPW Tourisme CGT SPW Infrasport				



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
 7.2 L'OUVERTURE AU PUBLIC DES GRANDS DOMAINES ET PROPRIÉTÉS DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Les propriétés importantes ou remarquables du territoire peuvent jouer un rôle au niveau de la perception de l'image du territoire.

Mesure 48: Permettre un accès ponctuel aux grands domaines et propriétés du territoire du Parc naturel, tels que les jardins, parcs, châteaux, moulins, bois privés, ...

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Le patrimoine rural

7.48.A	Action spécifique - Mettre en vie le Moulin de Blaton	Description Le projet consiste à réhabiliter le moulin de Blaton dans ses fonctions et à amorcer une dynamique de circuit court autour de l'activité meunière.	Porteur(s) de l'action : Commune de bernissart	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 1	Échéance : A moyen terme	Partenaire(s) : Food Wapi Hainaut Développement
Moyen(s) de financement : SPW Développement rural				
7.48.B	Les Journées du Patrimoine	Description Dans le cadre du thème annuel proposé par l'organisation, proposer aux propriétaires l'ouverture de leur demeure liée à ce thème	Porteur(s) de l'action : Les communes concernées Les offices de tourisme du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2	Échéance : Ponctuelle, par année	Partenaire(s) : SI du territoire SPW AWAP PNPE
Moyen(s) de financement : SPW AWAP Fonds propres communaux				



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
 7.2 L'OUVERTURE AU PUBLIC DES GRANDS DOMAINES ET PROPRIÉTÉS DU PARC NATUREL

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 49 : Organiser des journées-découvertes des industries, (carrières d'extraction, sucreries, ...) dans un esprit de développement du « tourisme industriel ».

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus

7.49.A	Industries et entreprises attractives	Description -Recensement des entreprises présentant une activité ou un aménagement architectural ou paysager particulier -Organisation de circuits de découverte spécifiques	Porteur(s) de l'action : PNPE FRW	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) : Mesure 21	Priorité :	Échéance :	Partenaire(s) : CLDR du territoire MTT Wapi Offices du tourisme du territoire	Moyen(s) de financement :



LES FICHES-ACTIONS

7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
7.3. LA VALORISATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANT

LE PROGRAMME D' ACTIONS

L'amélioration de la perception des patrimoines dans le paysage permet d'entretenir la mémoire des lieux et leur histoire.

Mesure 50: Promouvoir des actions de valorisation notamment via un accès à l'information à proximité des sites concernés (plaque, borne discrète ou panneau d'interprétation, en entrées de villages, sites patrimoniaux, sites d'accueil, etc ...)

Lien(s) recommandations : Fiche-conseils – Hébergements et tourisme diffus					
7.50.A	Les sites patrimoniaux du Parc naturel	Description Réalisation de panneaux d'informations historiques, culturelles, patrimoniales et paysagères de sites non classés mais participant à la mémoire du lieu et du territoire		Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : A court et long terme		Partenaire(s) : FRW CLDR du territoire Cercles d'histoire locaux	Moyen(s) de financement : Fonds propres communaux
7.50.B	Action spécifique - Création de bornes d'information « patrimoine et tourisme » à Brunehaut	Description Le projet consiste à développer un réseau de bornes à vocation touristique et culturelle. Ces installations valoriseront les éléments de patrimoines (églises, architecture, petit patrimoine, paysage, folklore, savoir-faire, etc.) à travers une conception attractive et accessible. Un travail d'inventaire et de conceptualisation sera réalisé en amont, grâce à un partenariat composé notamment du Cercle d'Histoire Locale, du Parc naturel des Plaines de l'Escaut, de la Maison du Tourisme de Wallonie picarde, etc. Les points plus fréquentés du territoire seront équipés afin de visibiliser cet outil.		Porteur(s) de l'action : Commune de Brunehaut	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : PNPE MTT Wapi CLDR de brunehaut	Moyen(s) de financement : SPW développement rural.
7.50.C	Action spécifique - Valorisation de la carrière des Roches rouges à Stambruges et de la Carrière bleue à Basècles	Description Le projet consiste à permettre l'ouverture au grand public sous la forme d'un centre d'interprétation à ciel ouvert et comme lieu d'animation d'un site qui a compté dans son passé économique carrier et qui compte aujourd'hui dans sa richesse écologique et paysagère		Porteur(s) de l'action : Commune de Beloeil	Outil(s) à mobiliser : PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 3	Échéance : A long terme		Partenaire(s) : PNPE FRW FSC de Beloeil	Moyen(s) de financement : SPW Développement rural



LES FICHES-ACTIONS
7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE
7.3. LA VALORISATION DES PATRIMOINES BÂTI, ARBORÉ, INDUSTRIEL ET RURAL INTÉRESSANT

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Mesure 51 : Renforcer l'attractivité des patrimoines par la mise en place de dispositifs d'accueil de la faune cavernicole

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Maillage écologique et paysages

7.51.A	Patrimoine et chiroptères	Description -Recensement de la présence de la faune cavernicole au niveau des éléments patrimoniaux du territoire (cartographie) -Proposition d'aménagements spécifiques et valorisation	Porteur(s) de l'action : PNPE	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :	Priorité : 1	Échéance : Continue	Partenaire(s) :	Moyen(s) de financement : Subside de fonctionnement de la Commission de gestion – Actions de conservation de la nature



LES FICHES-ACTIONS

7. L'ATTRACTIVITÉ ET LA VALORISATION DU TERRITOIRE

7.4. LE DÉVELOPPEMENT D'UNE IMAGE PARC NATUREL AU TRAVERS DE L'UTILISATION DE SIGNAUX RÉPÉTITIFS IDENTIFIABLES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

Le développement d'une image cohérente des espaces publics à travers une signalétique adaptée permet de renforcer l'image et l'attractivité du territoire.

Mesure 52: Promouvoir les projets visant à identifier l'appartenance au Parc naturel par une signalétique cohérente.

Lien(s) recommandations :

Fiche-conseils – Les dispositifs de publicité

7.52.A	Les panneaux d'entrée de villages		Description Réalisation et placement de panneaux d'indication de l'appartenance de la commune et/ou du village au Parc naturel des Plaines de l'Escaut.	Porteur(s) de l'action : PNPE Les communes du territoire	Outil(s) à mobiliser :
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité : 2			
7.52.B	La signalétique du réseau de voies lentes (piéton-vélo, hors RAVeL)		Description Mise en cohérence de la signalétique des chemins et sentiers liés au réseau de mobilité douce (lieu-dit, toponymie, ...)	Porteur(s) de l'action : PNPE FRW Les communes du territoire	Outil(s) à mobiliser : -PCDR
Lien(s) autre(s) mesure(s) :		Priorité :			



ACRONYMES

LE PROGRAMME D' ACTIONS

- CCATM : Commission consultative d'aménagement du Territoire et de la mobilité.
- CLDR : Commission locale de développement rural
- CoDT : Code du développement territorial.
- COMAT : Commission d'Aménagement du territoire du PNPE
- CPDT : Conférence permanente du Développement territorial
- GRU : Guide régional d'urbanisme
- LVR : Ligne de vue remarquable
- PCM : Plan communal de mobilité.
- PCDN : Plan communal de développement de la nature.
- PCDR : Plan communal de développement rural.
- PAE : Parc d'activité économique
- PDS : Plan de secteur
- PIP : Périmètre d'intérêt paysager.
- PICHE : Périmètre d'intérêt culturel, historique et esthétique.
- PVR : Point de vue remarquable
- RGBSR : Règlement général sur les bâtisses en site rural
- SDC : Schéma de développement communal
- SDP : Schéma de développement pluri-communal
- SDT : Schéma de développement territorial
- SOL : Schéma d'orientation local.
- ZACC : Zone d'aménagement communal concerté.
- ZHIB : Zone humide d'intérêt biologique
- ZPU : Zone de protection en matière d'urbanisme